

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire
 M. JACQUES PELLETIER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ
DU SUROÎT À BEAUHARNOIS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 9 octobre 2002, à 19 h
Salle des Moose
264, chemin Saint-Louis
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2002 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE:..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC
PATRICK BÉLANGER, PIERRE DELANGIS 4

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-de-BEAUHARNOIS
GAÉTAN MÉNARD, ROGER NORMANDEAU 16

MARIE-PAULE HALLÉ 25

REPRISE DE LA SÉANCE 30

ANDRÉ BEAULIEU 30

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU GAZ NATUREL
JEAN-PIERRE CARTIER, DANIEL CLOUTIER 36

ANDRÉ DESROCHERS 47

REPRISE DE LA SÉANCE 56

JEAN-FRANÇOIS BLAIN 56

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
RICHARD GENDRON..... 75

PARTI VERT DU QUÉBEC
XAVIER DAXHELET 85

DROIT DE RECTIFICATION
MACKY TALL 89

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet de centrale à cycle combiné du Suroît. Je suis Nicole Boulet et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique, je suis accompagnée de messieurs Donald Labrie et Jacques Pelletier, commissaires.

10 Je vous rappelle que le mandat de tenir une enquête et audience publique sur le projet a été confié au BAPE par le ministre d'État à l'Environnement; nous avons tenu ici même, les 9, 10 et 11 septembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

15 Ce soir, la Commission est accompagnée d'une équipe composée de trois analystes, mesdames Isabel Bernier-Bourgault, Julie Cyr et monsieur Guy Fortin, qui ont pris place à ma gauche; de madame Ginette Giasson, coordonnatrice de la Commission, ainsi que de madame Louise Bourdages, conseillère en communications, qui vous ont accueillis ce soir et qui sont disponibles pour répondre à vos questions à l'arrière de la salle.

20 La Commission est également assistée d'une équipe du Service des expositions et techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, alors messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier.

25 Enfin, madame Lise Maisonneuve est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous les propos des séances de cette deuxième partie d'audience.

30 Je vous rappelle que les centres de consultation mis sur pied par le BAPE pour le bénéfice de tous les citoyens depuis le début de la période d'information resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission, soit le 3 janvier 2003.

35 En plus des documents issus de la première partie de l'audience publique, les mémoires, incluant ceux qui ne sont pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience, quand elles seront disponibles, seront déposés dans tous les centres de consultation au cours des jours qui suivent cette séance.

40 Les versions électroniques de ces documents seront aussi accessibles sur le site Internet de la Commission.

 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet sera également rendue publique dans les centres de consultation. Je vous rappelle que ces centres sont situés à la Bibliothèque municipale Dominique-Julien, de même qu'à l'Hôtel de ville de Beauharnois; le dossier est également disponible à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec.

45

Enfin, l'ensemble du dossier est encore disponible dans cette salle, à l'arrière, pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Vous pouvez le consulter en vous adressant soit à madame Giasson ou à madame Bourdages. Cependant, nous vous demandons de consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

50

Permettez-moi de vous expliquer le déroulement des séances de cette deuxième partie. D'abord, la Commission tient quatre séances dont l'une, la première, s'est déroulée hier et, en plus de la séance de ce soir, la Commission siégera jeudi en après-midi à compter de 14 h, de même qu'en soirée à compter de 19 h.

55

Les personnes et groupes qui ont signifié à la Commission leur intention de présenter un mémoire seront appelés à venir présenter leur position selon un ordre que nous avons convenu avec eux.

60

Alors, tel qu'entendu avec chacun des interlocuteurs, la présentation ne doit pas dépasser dix minutes et je serai très stricte à cet égard.

65

Suite à chacune des présentations, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les participants, afin de bien les comprendre. Il ne faut pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélatrice de sa position.

70

Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet. Elle s'intéresse aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains aspects du projet. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la Commission.

75

À la fin de chaque séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur, aux requérants de l'audience, aux personnes-ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par les propos tenus, de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant la séance de ce soir ou les séances subséquentes, et non pas des faits seulement des opinions.

80

Si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance d'informations qui ne sont pas exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre à l'arrière auprès de madame Bourdages.

85

Ainsi, à la fin de chacune des séances, j'inviterai la ou les personnes qui se sont inscrites à corriger les faits erronés.

Je souligne que le droit de rectification ne permet pas de débattre des positions qui sont exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Alors, je peux donner un exemple: une personne qui affirme que la centrale proposée augmenterait les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec de 6 %, c'est une donnée qui, selon l'information fournie, n'est pas exacte, donc elle peut être rectifiée.

Si, par ailleurs, quelqu'un disait que les économies d'énergie ne sont pas utiles ou intéressantes, c'est une opinion que la personne exprime, donc ce n'est pas une information qui peut être rectifiée.

À cet effet, j'aimerais revenir sur le droit de rectification exprimé par Hydro-Québec hier soir. La rectification d'un certain nombre d'informations était pertinente. Toutefois, compte tenu de l'heure tardive, j'ai laissé passer des rectifications qui n'en étaient pas. Ainsi, je cite à titre d'exemple deux interventions.

Une participante a parlé de marge de manoeuvre confortable en ce qui concerne la production d'énergie. C'était une opinion et elle n'avait pas à être rectifiée.

D'autre part, un citoyen a parlé de la proximité du boisé Robert de la centrale projetée; la proximité, c'est relatif. En ce sens, Hydro n'avait pas à rectifier ce propos.

Selon la Commission, le droit de rectification doit être bref et non qualitatif. Enfin, je rappelle que la Commission n'appuie pas sa position nécessairement sur les propos du dernier interlocuteur.

Lorsqu'une personne utilise le droit de rectification X je rappelle et je le dis X ce n'est pas un débat, mais ce sont des propos qui doivent être brefs et factuels.

Donc, après cette deuxième et dernière partie publique, la Commission exprimera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet.

Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est pas décisionnelle, son mandat consiste à transmettre au ministre de l'Environnement une appréciation environnementale et sociale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent à l'audience publique.

Le rapport sera transmis au ministre le 3 janvier 2003. J'ajoute que le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

Parallèlement à la partie publique de cette procédure, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

Alors, je vous rappelle qu'afin d'assurer le respect de tous les participants de cette séance, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne sont pas acceptées, et il est évidemment défendu de fumer dans cette salle, et je vous demanderais de bien vouloir garder les téléphones cellulaire fermés.

Alors, nous allons procéder à la présentation des mémoires. J'inviterais maintenant monsieur Pierre Delangis de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

M. PIERRE DELANGIS :

Bonjour, madame!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur!

M. PIERRE DELANGIS :

Bonsoir, oui, effectivement. Bonsoir, madame, bonsoir, messieurs.

LA PRÉSIDENTE :

Pour les bénéfices de la sténotypiste, j'apprécierais que vous vous nommiez tous les deux, s'il vous plaît.

M. PIERRE DELANGIS :

Oui, mon nom est Pierre Delangis, président de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

M. PATRICK BÉLANGER :

Patrick Bélanger, également de l'Association.

M. PIERRE DELANGIS :

170 J'aimerais, en tout début, vous remercier de nous donner l'occasion de vous présenter
notre point de vue en ce qui a trait à la centrale Suroît et peut-être, juste avant de commencer,
je me suis posé une question aujourd'hui, je ne sais pas si c'est la coutume, mais on s'est fait
appeler par des journalistes aujourd'hui pour nous poser des questions sur notre mémoire qui
avait été déposé et j'ai été un petit peu mal à l'aise de me faire poser des questions avant qu'on
175 dépose notre mémoire. Je ne sais pas si c'est la coutume ou c'est un adon, là, mais les
journalistes ont notre mémoire dans les mains, qui n'était même pas déposé officiellement.

LA PRÉSIDENTE :

180 Non.

M. PIERRE DELANGIS :

185 Non?

LA PRÉSIDENTE :

Non, ce n'est pas nos façons de faire, ce ne sont pas nos façons de faire.

190 **M. PIERRE DELANGIS :**

Bien, il faudra vérifier, madame, parce qu'il y en a qui...

LA PRÉSIDENTE :

195 Tout à fait.

M. PIERRE DELANGIS :

200 ... s'amuse à déposer peut-être les mémoires dans les mains des journalistes avant
qu'on puisse même en discuter.

Premièrement, j'aimerais vous expliquer que notre association comporte environ 400
membres qui font du génie civil au travers du Québec, qui font des barrages, qui font des
205 routes, qui font de la construction routière, ainsi de suite, et on est impliqué dans toutes les
grandes réalisations de travaux, que ce soit à la Baie-James ou aux différents barrages.

Quant à moi, je suis président de l'association, mais vous comprendrez que côté
technique, si on décide de rentrer dans strictement côté technique, je n'ai peut-être pas les
210 qualités nécessaires pour discuter. Mais si vous avez des questions, si je ne suis pas capable
d'y répondre, ça nous fera plaisir de donner suite.

Le projet Suroît, naturellement, ça n'a pas été notre premier choix. En tant qu'association, on a tout le temps préconisé ici, devant cette Commission, l'hydroélectricité et, à toutes les fois qu'on s'est présenté, qu'on appuyait un barrage, c'était tout le temps le choix, le premier choix de notre association.

Et lorsqu'on a été informé qu'il y avait une usine thermique au gaz naturel, naturellement, ça a fait un long débat à l'intérieur de notre association et il y a eu des pour et il y a eu de contres pour, en bout de piste, réaliser que même si ce n'est pas notre premier choix, c'est quand même un bon choix.

Et on sait que le gaz naturel est un combustible qui n'a pratiquement pas de soufre dedans, ou même je pense que c'est nul, et si on ne produit pas avec Suroît, on sait qu'en 2005-2006, malheureusement, on manquera de l'électricité au Québec et on sera obligé d'aller au marché américain qui la grosse majorité des usines thermiques sont produites au charbon, et on sait encore là que l'effet de serre, c'est pas juste au-dessus de la ville de Montréal ou de Québec, mais c'est mondial.

Donc, on a des choix à faire. Et moi, je suis convaincu et la majorité de nos membres, parce qu'on en a discuté longuement, nous, on appuie sans réserve le projet Suroît à cause de la qualité de la construction. Hydro-Québec ont démontré dans le passé qu'ils sont capables de respecter l'environnement. D'ailleurs, c'est une des bonnes entreprises au Québec.

Et, également, il y a les crédits qu'on entend, qu'on lit dans les journaux là, qui devraient, avec le Kyoto qui devrait se signer prochainement, et Hydro a démontré au cours des dernières années, depuis même qu'il existe, qu'ils sont capables de produire une électricité non polluante.

Et ce n'est pas simplement l'effet de gaz, l'effet de serre qu'il est important de mentionner, mais si on veut se payer également dans le futur, que ce soit de la santé, de l'éducation, l'environnement, il faut avoir une économie qui est forte et une économie qui est forte commence par un bon système électrique.

Je vais en Afrique, moi, régulièrement, et là-bas ils n'ont pratiquement pas d'électricité, puis on regarde leur économie, de quelle façon qu'elle est construite, c'est misérable. Il ne faut pas, il ne faut pas être dépendant de nos contraintes environnementales. Oui, il faut la respecter, mais en autant qu'on est capable de vivre dans le milieu. Moi, je dis tout le temps * le juste milieu +. Il ne faut pas être à gauche, puis il ne faut pas être à droite, il faut être dans le centre.

Et Hydro-Québec, s'ils ne bâtissent pas, parce qu'on sait que le temps qu'ils annoncent un projet et qu'ils l'exécutent, une usine thermique, c'est cinq ans, un barrage, c'est 10 ans et en 2005, 2006, on va manquer d'électricité au Québec et, si on ne fait rien, on va en acheter aux États-Unis et, là, on aura beaucoup plus de problèmes.

Il y a peut-être quelque chose également que j'aimerais mentionner. Souvent, on entend des gens pour différentes raisons, ils sont contre différents projets. C'est démocratique au Québec et je respecte ça et, d'ailleurs, la Commission ici c'est pour entendre toutes les parties, et on est très heureux de ça.

Mais il faut être contre, je suis d'accord, mais il faut proposer des alternatives. Et les gens qui sont contre, je respecte ça, mais il faudrait qu'ils nous mettent sur la table des projets ou des alternatives crédibles, pas juste nous dire : * Bien, écoutez, fermez les lumières puis on va sauver tant de kilowatts + ou je ne sais pas trop quoi. C'est trop simpliste là. Il faudrait trouver des solutions avant-gardistes aux années 2000 et qui vous permettent de continuer à prendre de l'expansion. Parce qu'on dit: les plans d'asphalte X moi, je suis un contracteur de pavage X personne ne veut avoir d'usine d'asphalte dans sa cour, mais ils veulent tous avoir le devant de la porte pavée. Bien, oui, mais il faut les mettre quelque part, les usines d'asphalte! Les centrales, c'est la même chose. Personne en veut dans sa cour, je comprends.

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut continuer à parler de développement, mais si on veut avoir du bon développement, il faut avoir une économie qui est forte et une économie qui est forte, ça passe par le système hydroélectrique.

On parle également qu'Hydro, le secteur hydroélectrique produit des GES, mais vous savez que le secteur des transports en produit 37 %, et l'électricité, 2 %. Bien, peut-être qu'il faudrait demander, un, faire du covoiturage, c'est sûr. Je me demande ceux qui sont contre ce soir, combien sont venus ensemble pour sauver des effets de serre? Je ne le sais pas. Combien vont prendre les moyens pour aller à Montréal et embarquer quatre dans la voiture ou prendre l'autobus pour aller à Montréal pour ménager? Combien vont dire à leur famille: on va vendre une voiture parce que le... je ne pense pas qu'il y en ait.

Là, c'est parce qu'on a un gros projet, on décide qu'on veut sauver, mais on ne dit pas pourquoi, qu'est-ce qu'on va faire en alternance. Ça fait que moi, je pense que oui, il faut faire attention, il faut préserver le futur, mais lorsqu'on est contre, il faut arriver avec des alternatives, puis proposons d'autre chose et on pourra en discuter, autant les gens d'Hydro-Québec que le public, que nous en tant qu'association.

Ça fait que c'est les grandes lignes. Je sais que vous avez lu notre mémoire. On a essayé d'être le plus général, sans rentrer dans le technique, parce qu'il y a beaucoup de gens qui l'ont fait, le technique, qui ont sorti des données, on ne veut pas rentrer là-dedans.

Mais tout ce qu'on veut dire en bout de piste, c'est que oui, on a besoin du système d'Hydro-Québec, on a besoin d'électricité en 2005-2006, on a besoin de Suroît et d'autres également qui vont être appelées à être construites dans le Québec, parce que si on attend après les barrages, ça va prendre en 2010, 2012, je ne connais pas tous les échéanciers, et là, on sera en demande. Puis en demande, ça veut dire allons sur le côté américain, achetons produits au charbon et ça va être bien pire que ce qu'on propose présentement.

300

Donc, entre deux maux, on choisit toujours le moins pire et je pense que ce n'est pas si pire que ça une centrale au gaz naturel. Merci.

305

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Delangis.

310

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Monsieur Delangis, à la page 10 de votre mémoire, vous abordez certaines solutions dont, entre autres, la dernière où vous faites allusion à divers programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

315

M. PIERRE DELANGIS :

Oui.

320

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous abordez également la notion de faible coût du prix de l'électricité au Québec comme étant une des causes. Alors, j'aimerais vous entendre...

325

M. PIERRE DELANGIS :

Oui.

330

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

... sur la relation que vous faites entre le prix de l'électricité et les économies d'énergie possibles.

M. PIERRE DELANGIS :

Bien, je faisais référence tantôt, je vais de temps à autre en Afrique et le coût électrique en Afrique est très, très, très dispendieux, et je peux vous dire que là-bas, ils les éteignent les lumières. C'est ce qu'on voulait dire ici.

Si le coût était beaucoup plus élevé, probablement que les gens seraient beaucoup plus sensibles, c'est simplement ça qu'on voulait soulever, sauf que ça aurait un côté néfaste sur l'économie du Québec.

Donc, il faut essayer de trouver encore là une médiane. Hydro-Québec, par sa gestion, est capable de sortir des coûts très avantageux pour la population du Québec et pour les industries, ça fait tourner l'économie. Donc, ce n'est pas ce côté-là, les gens ne sont pas portés à économiser l'électricité en fermant leurs lumières entre autres ou l'air climatisé ou ce que vous voulez.

C'est ce qu'on voulait dire, à cause du faible prix, les gens ne sont pas sensibles à ça. Vous mettez la gasoline à 2 \$ du litre, ils vont faire beaucoup plus attention que si c'est à 35 ¢.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, vous pensez qu'un incitatif de nature économique serait susceptible d'améliorer nos comportements collectifs en matière d'économie d'énergie.

M. PIERRE DELANGIS :

Oui, mais ça va créer d'autres problèmes, des problèmes économiques au niveau du Québec. Moi, je pense qu'on n'est pas rendu là, ça ne doit pas être la solution. Et, on regardait les solutions envisagées comme les programmes d'efficacité Hydro-Québec. Moi, l'information que j'ai, c'est qu'Hydro ont fait beaucoup dans ce sens-là et ils font encore beaucoup.

Est-ce qu'on est capable, dans la mentalité qu'on a au Québec, d'aller plus loin que ce qu'on a présentement, je ne le sais pas. On est des gens gâtés au Québec, vous savez, et souvent on essaie tout le temps d'avoir de l'aisance. Mais de l'aisance, du confort, ça se paie et ça se paie par une économie qui est forte, par une économie qui roule, puis il faut avoir le moyen de se les donner, et le moyen de se les donner, c'est d'avoir une usine comme Alouette, là, qui va prendre 500 MW à Sept-Îles, mais il faut être capable de leur donner.

Et il y en a d'autres industries qui s'en viennent. Tous les politiciens travaillent sur des projets d'envergure, tout le monde veut avoir des industries, mais il faut être capable de les fournir. Et en les fournissant, bien, on va créer encore une richesse, puis on va être capable de se donner encore un meilleur environnement, un meilleur système de santé, d'éducation et j'en passe.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous semblez relativement convaincu qu'il y aura un déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité autour de 2005.

M. PIERRE DELANGIS :

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Comment en êtes-vous arrivés à cette certitude?

M. PIERRE DELANGIS :

Bien, écoutez, c'est des discussions qu'on a eues, c'est des rapports qu'on a eus d'Hydro-Québec. On sait également qu'il y a LG-1 ou LG-2 qui doit arrêter d'ici quelques années encore pour des réparations majeures, ainsi de suite, et les informations qu'on a, c'est qu'en 2004 ou 2005, on va être en manque au Québec, d'électricité. Et il ne faut pas arriver à un point de dire: bien, là, on empêche la construction de Alouette numéro 2 parce qu'on n'a pas été capable de prévenir en 2002. Ce serait néfaste pour l'économie. Il faut continuer parce que la population du Québec veut grandir, on veut se donner des meilleurs services, mais il ne faut pas se mettre des bâtons dans les roues à cause de ça. Ce serait néfaste.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une question, monsieur Delangis. Vous préconisez dans votre mémoire un moyen pour réduire les gaz à effet de serre et vous citez comme exemple l'investissement dans un véhicule automobile hybride, qui fonctionne à l'essence et à l'électricité.

M. PIERRE DELANGIS :

C'est un parmi tant d'autres.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. PIERRE DELANGIS :

Je vais vous donner juste un exemple. On parle, dans ce coin-ci on peut en parler, le contournement de l'autoroute 30. Combien, combien de pollution qu'on empêcherait en ayant une autoroute 30? Des centaines, 200 tonnes, 500 tonnes, 1000 tonnes? Je ne le sais pas, je n'ai pas le chiffre. Mais là, on parle d'un projet qui va créer des emplois, qui est quand même mitigé au point de vue effet de serre et on pourrait éliminer beaucoup plus que ça en faisant la 185, la 30, la 25, la 50 en amélioration du réseau routier, en multiplication de diverses méthodes qui seraient beaucoup plus efficaces que ce qu'on parle ici, là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais s'il y a plus d'autoroutes, monsieur Delangis, si c'est plus facile de voyager, si les gens utilisent plus leur véhicule, là, est-ce qu'on a réglé le problème?

M. PIERRE DELANGIS :

Avec des bonnes routes, vous allez sauver du carburant, vous allez sauver l'effet de serre, ainsi de suite. J'ai été en Europe, j'ai eu la chance de prendre une semaine de vacances depuis deux ans, là, bien méritée, puis je suis allé en France. Vous auriez dû voir les routes qu'il y avait là-bas comparativement à ce qu'on a ici, au Québec. Tu ne perds pas de temps, puis ton auto, au lieu de prendre cinq heures pour aller à tel point, ça le fait dans trois heures. Bien, c'est deux heures de moins d'effet de gaz, ainsi de suite. C'est ça qu'on veut dire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. PIERRE DELANGIS :

C'est le GBS, le gros bon sens.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui. Juste un commentaire concernant votre proposition de véhicule hybride; si la pile électrique pour utilisation dans le véhicule est chargée avec l'électricité produite par une centrale à gaz, on n'a pas réglé, on n'a pas amélioré beaucoup la condition des gaz à effet de serre...

M. PIERRE DELANGIS :

Bien...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

... si elle est accumulée, si elle est chargée avec l'électricité qui est produite avec...

460 **M. PIERRE DELANGIS :**

Non, non, c'est un exemple, c'est un exemple que je voulais donner, c'est qu'il y a différentes solutions, mais on n'est pas rendu là présentement. Demain matin, si on disait que toutes les voitures au Québec, d'ici deux ans, il faut s'en aller sur ce système-là, ce serait le fouillis là. C'est une image qu'on voulait donner, c'est que oui, il y en a des solutions, mais c'est pas réaliste.

465 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

470 Mais qui devrait être les promoteurs de ces projets-là?

M. PIERRE DELANGIS :

Aucune idée.

475 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Non.

480 **M. PIERRE DELANGIS :**

En tout cas, pas nous en tant qu'association.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

485 Merci, monsieur Delangis.

LA PRÉSIDENTE :

490 Monsieur Delangis, je reviens concernant Hydro-Québec, vous nous avez dit que c'était une des bonnes entreprises au Québec.

M. PIERRE DELANGIS :

495 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

500 Au-delà de ça, qu'est-ce que ça représente puis qu'est-ce que c'est pour vous, Hydro-Québec?

M. PIERRE DELANGIS :

505 Bien, Hydro-Québec, pour l'ensemble de la population, je pense que c'est la plus belle entreprise qu'il n'y a pas au Québec et ceux qui ont le privilège de travailler pour ces gens-là, que ce soit à SM-3, que ce soit à Tournestouc, que ce soit n'importe où, ils ont un souci de l'environnement, et ça, ça fait des années et des années qu'ils se soucient de l'environnement.

510 Donc, moi, je n'ai pas peur de cautionner Hydro-Québec sur ce genre de projet-là. L'étude est faite, les chiffres qui ont été mis sur la table sont crédibles, sont réalistes et sont faisables. Donc, je ne suis pas inquiet.

LA PRÉSIDENTE :

515 Tout à l'heure, vous avez abordé la question de l'émission des crédits...

M. PIERRE DELANGIS :

520 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

525 ... pour Hydro-Québec ou d'autres entreprises. Dans l'éventualité où les ententes ne se réaliseraient pas à l'égard de ces crédits-là, qu'est-ce que vous pensez qui va se passer? Qu'est-ce qui devrait se passer?

M. PIERRE DELANGIS :

530 Bien, écoutez, on sait que -- là, je ne veux pas rentrer en politique, c'est pas mon rôle, là, puis je n'ai pas d'expérience là-dedans au niveau national. Si, pour différentes raisons, que le gouvernement n'autorise pas Hydro-Québec à aller dans des centrales thermiques, bien là, on n'aura pas le choix, le gouvernement veut quand même aller de l'avant dans le développement économique, ils vont aller, comme je disais tantôt, acheter de l'Ontario, acheter des États-Unis. Il faut que le monde continue à tourner quand même.

535 Tu ne peux pas arrêter, dire: bien, là, on vient de prendre une décision, on arrête Suroît, on arrête d'autres projets comme Granby ou Varennes et on arrête de respirer. Il faut continuer à prendre de l'expansion. La roue va tourner quand même, mais là on va acheter. Et là, ce qu'on va acheter, l'électricité va être produite par le charbon. Et on me dit qu'aux États-
540 Unis, la grande majorité des centrales, ça produit au charbon, et l'effet de serre, les vents

dominants s'en viennent chez nous. Comment est-ce qu'on va faire? Mettre un rideau? Je ne le sais pas. Donc, on est mieux de produire chez nous puis de leur en faire consommer moins, de charbon.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien le sens de vos interventions concernant les gaz à effet de serre, tout à l'heure vous avez parlé du secteur du parc routier, des véhicules. Est-ce que, de votre point de vue, c'est le premier concerné ou le premier qui devrait être l'objet de mesures ou d'amélioration?

550

M. PIERRE DELANGIS :

Je ne comprends pas ce que vous...

555

LA PRÉSIDENTE :

Bien, on a parlé des émissions de gaz à effet de serre.

560 **M. PIERRE DELANGIS :**

Oui, de cette centrale-là, oui.

LA PRÉSIDENTE :

565

Oui. Le parc routier, les automobiles...

M. PIERRE DELANGIS :

570 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

... contribuent?

575

M. PIERRE DELANGIS :

Oui, énormément, beaucoup plus que les centrales, d'ailleurs.

580

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que l'industrie contribue davantage que le secteur automobile ou est-ce que vous êtes en mesure de me donner une...

585

M. PIERRE DELANGIS :

Moi, je pense que la population est beaucoup plus sévère vis-à-vis Hydro-Québec dans ses travaux, ses barrages ou ses usines thermiques que dans les vendeurs de voitures ou le ministère des Transports. Ou quels que soient les autres organismes publics ou parapublics, on dirait que eux, ça passe, mais Hydro-Québec, même s'ils font tout ce qu'ils peuvent, rien ne leur est permis. On serait mieux de les laisser aller un peu plus puis être plus sévère peut-être dans d'autres côtés, comme je disais tantôt.

590

LA PRÉSIDENTE :

595

Vous dites que les gens ne laissent pas passer grand-chose à Hydro-Québec?

M. PIERRE DELANGIS :

600

C'est un fait.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez fait des hypothèses concernant cette attitude-là?

605

M. PIERRE DELANGIS :

Non.

610

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. PIERRE DELANGIS :

615

Non, mais écoutez, juste à lire les journaux, comme tous les citoyens, on se rend compte que les gens, il y a... et ça, je ne critique pas ça, c'est démocratique au Québec, puis c'est souhaitable qu'il y ait des débats. Mais proposons des alternatives pour être capable de marcher dans le futur, pas simplement dire: je suis contre, puis je ne sais pas pourquoi. Proposons d'autre chose, puis ça, j'accepte ça.

620

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Delangis. Merci, monsieur Bélanger.

M. PIERRE DELANGIS :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant Monsieur Roger Normandeau ou monsieur Ménard, de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois. Bonsoir, messieurs.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Je me présente, Gaétan Ménard, je suis maire de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois et ce n'est pas moi qui va faire le dépôt du mémoire ce soir, je vais laisser ça à mon conseiller, mon conseiller et collègue monsieur Roger Normandeau, qui a travaillé le mémoire, qui l'a préparé et qui l'a fait aussi approuver par le conseil de la municipalité. C'est lui qui va déposer le mémoire ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

Justement, en passant, on aurait apprécié, si la municipalité a fait une résolution à l'effet de présenter ce mémoire, on aurait apprécié en avoir une copie si c'est possible.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Oui, mais je ne l'ai pas ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, mais si vous pouvez la faire parvenir...

M. GAÉTAN MÉNARD :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

... à notre coordonnatrice, nous apprécierions.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

670 Merci.

M. ROGER NORMANDEAU :

675 Bonsoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

680 Bonsoir!

M. ROGER NORMANDEAU :

685 Bonsoir, messieurs.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

690 **LA PRÉSIDENTE :**

695 Merci beaucoup, monsieur Normandeau. D'abord, vous faites référence à une étude qui a été préparée par Hydro-Québec sur la vocation des propriétés d'Hydro le long du canal de Beauharnois. Je demanderais à Hydro de bien vouloir nous déposer cette étude. Alors, c'était mon premier commentaire.

700 Concernant l'utilisation des routes dans votre municipalité, bon, vous semblez avoir des craintes importantes, vous faites des suggestions. La municipalité de Beauharnois en a fait qui n'étaient pas tout à fait concordantes avec les vôtres. Alors, Hydro-Québec a une position. Alors, je me demandais si vous vous étiez parlé ou s'il y avait des possibilités d'harmoniser vos points de vue sur l'utilisation des routes pendant la construction. Je ne sais pas quelles sont vos préoccupations vraiment majeures, là, je comprends que vous semblez dire que les routes ne sont pas nécessairement conçues pour supporter ce genre de trafic.

 Maintenant, d'après l'information qu'on a, il y a des carrières qui se situeraient dans le secteur de Saint-Étienne ou dans les municipalités un petit peu plus loin, alors j'aimerais vous entendre là-dessus.

705 **M. GAÉTAN MÉNARD :**

710 Bien, au niveau des carrières, bien, on sait qu'il y a la carrière régionale à Saint-Louis-de-Gonzague, il y a des bétonnières qui sont à Ormstown, il y en a à Valleyfield. Ça fait que pour nous autres, je veux dire, il y a de la gravelle à Mercier aussi, on ne sait pas vraiment d'où viendra la pierre, d'où viendront les agrégats qui seront employés.

715 Mais nous, on est situé sur le côté ouest, disons, de la centrale qui va être construite. On s'attend à ce que le camionnage vienne là, passe par Saint-Louis-de-Gonzague, puis si ça vient d'Ormstown, bien, je veux dire, il y a une belle route, nous autres, par le rang du 10, je veux dire c'est ce qui est mentionné dans le rapport, en passant par la 138, venant déboucher sur la 236, on est un lien collectif.

720 Il ne faudrait pas que les gens... parce que c'est quand même une route municipale, qui est entretenue à 100 % par la municipalité. Il y a le Rang du 40 qui est vers Saint-Louis-de-Gonzague, il y a la 205 ici qui est dans Beauharnois, je veux dire qui est entretenue par le ministère des Transports, on demande que ce soit ces routes-là qui soient employées.

725 Puis, nous autres, on a demandé dans la municipalité de faire mettre cette route-là *no truck*, si on veut, là, pas de camions lourds et ça nous a été refusé à cause que le pont était neuf. Puis c'est compréhensible aussi, là, je veux dire, on mettait un pont pour relier deux municipalités puis c'est une chose du gouvernement mais, je veux dire, quand même, quand les frais viennent pour remplacer les routes, bien, c'est nous autres qui paye à ce moment-là.

730 **LA PRÉSIDENTE :**

Le fait qu'Hydro-Québec s'engage à réparer les routes si elles sont détériorées, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait vous convenir?

735 **M. GAÉTAN MÉNARD :**

740 Oui, si on a... bien, si on a un engagement, mais on ne l'avait pas vu nulle part encore, là, je veux dire, c'est pas... je veux dire, c'est dans ce but-là qu'on fait un peu de mémoire en disant: si vous êtes obligés de détériorer les routes ou quelque chose comme ça, bien, je veux dire, il faut qu'il y ait un engagement de la part d'Hydro-Québec à ce moment-là, parce que le ministère des Transports n'est pas toujours souple pour nous aider quand il y a des problèmes qui se causent.

LA PRÉSIDENTE :

745 D'accord.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, j'aimerais savoir si vous étiez partie prenante aux négociations dans le protocole d'entente qui a été convenu avec différents partenaires d'Hydro-Québec?

M. GAÉTAN MÉNARD :

Non. On était partie prenante, oui, au niveau des maires là, je veux dire, mais ça s'est passé dans un soir, une demi-heure avant l'assemblée de... l'assemblée normale de la MRC, si on veut, ça s'est passé à Saint-Louis-de-Gonzague, on n'avait pratiquement jamais entendu parler du... bien, on en avait entendu parler, on avait su par conférence de presse, j'avais assisté à la conférence de presse puis tout ça, savoir, là, que le projet s'installait puis tout ça.

Mais le soir qu'il a fallu signer la convention, je veux dire, qu'il a fallu signer, approuver le projet puis tout ça, je veux dire, on avait à peu près une demi-heure pour le signer, puis ça pressait, il fallait que les documents soient déposés puis tout ça, puis on n'a pas eu le temps de venir en conseil chacun dans nos municipalités pour étudier le projet.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, vous n'avez pas eu le temps de prendre connaissance clairement des...

M. GAÉTAN MÉNARD :

Bien, on savait ce qu'il y avait dans l'entente, c'est sûr, je veux dire, mais on a agi en tant que maire tout simplement alentour d'une table, mais nos conseils municipaux n'étaient pas au courant, là, des débats à ce moment-là puis des...

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Oui, vous parlez de négociations secrètes et précipitées dans votre mémoire.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Précipitées, là, j'ai compris un peu si on vous a donné une demi-heure pour en prendre connaissance et réagir, je peux me faire une idée. Mais en quoi ça a été secret ces négociations? Vous n'en avez pas entendu parler avant?

M. GAÉTAN MÉNARD :

Bien, tu sais, là, l'histoire du 4 M\$ est arrivée le soir, ce soir-là, je veux dire, puis ça semble beau, ça semble intéressant. Puis il y avait aussi que dans notre tête, à un moment

795 donné, c'était avec Melocheville que ça se négociait, je veux dire, la ville qui recevait l'usine
c'était Melocheville. Puis ce qui nous a été présenté ce soir-là, je veux dire, c'est que l'argent
était dévolu à Melocheville, puis les conseillers de Melocheville avaient bien... étaient assez
généreux pour en donner une partie, là, à la MRC pour que la MRC en profite.

800 Ce qu'on pouvait dire à ce moment-là, là, on n'avait pas un gros choix, je veux dire,
elle ne s'en venait pas à Saint-Étienne, l'usine, là, elle s'en venait à Melocheville. On était fier
en quelque part d'avoir 1 M\$ mais, tu sais, c'est pas le... je peux pas dire qu'on a eu le temps
d'en discuter, on n'a pas eu le temps d'amener des pour ou des contres ou de dire: bon, on
devrait rajouter telle, telle chose dans l'entente, des choses comme ça, les conseillers n'ont pas
eu à se prononcer là-dessus.

805 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Donc, vous ne savez pas comment on en est arrivé à 4 M\$, vous ne savez pas
comment on en est arrivé à 3 M\$ pour un, puis...

810 **M. GAÉTAN MÉNARD :**

Bien, c'est pas précis, là, selon moi, là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

815 Est-ce que...

M. GAÉTAN MÉNARD :

820 Je sais que ça représente 5 % de... selon moi, c'est 5 % des investissements, là, je
veux dire, qui était du projet total, ce qui se négocie à peu près dans l'ensemble des projets, là,
quand on ne parle pas d'autochtones puis des choses comme ça.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

825 Oui. Maintenant que les choses ont passé, qu'il y a eu des sessions d'information, qu'il
y a les audiences publiques à l'égard de ça, est-ce que votre opinion à l'égard des ententes que
vous avez signées de façon précipitée, vous êtes maintenant aussi confortables que vous l'étiez
à l'époque?

830 **M. GAÉTAN MÉNARD :**

Je ne sais pas. Veux-tu répondre à ça, Roger?

835 **M. ROGER NORMANDEAU :**

Il reste que la réaction, c'est que c'est une entente qui est déjà signée, les parties se sont lié les mains. Tu peux être inconfortable, mais c'est un document qui a été approuvé, qui a été signé, t'as pas le choix de le respecter.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais sans égard à la portée de ce document, le trouvez-vous équitable?

M. ROGER NORMANDEAU :

Je pense que nos demandes, telles que déposées dans le mémoire, reflètent que c'est probablement pas équitable face aux citoyens.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Vous référez à une voie, une route qui appartiendrait à Hydro-Québec et longe le canal de Beauharnois, et que vous recommanderiez qu'elle soit utilisée durant les travaux de construction. Et cette route-là, je crois comprendre que c'est une voie -- en fait, c'est une voie qui existe le long du canal en direction sud, mais il me semble que c'est à peu près dans la zone du parc régional, de la piste cyclable. Est-ce que c'est bien le cas? Est-ce qu'elle est parallèle à la...

M. ROGER NORMANDEAU :

La piste cyclable fait partie de cette emprise. La partie du pont Saint-Louis à Beauharnois n'est pas aménagée encore.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais c'est quand même prévu au plan qu'elle soit aménagée en piste cyclable, donc il y aurait conflit, là, sur le tracé.

M. ROGER NORMANDEAU :

Dépendamment des dates de travaux.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. Vous faisiez mention que la région doit soumettre un plan de gestion des déchets et que vous avez émis l'idée qu'il pourrait se construire une usine de compostage et que

les biogaz pourraient être utilisés comme combustible à la centrale. Est-ce que c'est un projet qui a été discuté au niveau régional ou si c'est votre municipalité qui émet cette idée-là?

M. GAÉTAN MÉNARD :

C'est au niveau de la municipalité, ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Bon.

M. GAÉTAN MÉNARD :

C'est au niveau de la municipalité dans le moment, je veux dire...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Il y a déjà un projet qui est en étude pour Valleyfield. La Ville de Valleyfield et la MRC travaillent déjà à un projet dans le moment, je veux dire, tout près de l'ancien site d'enfouissement, mais ça ne pourrait pas empêcher, je veux dire, qu'il y ait deux possibilités, là. Mais c'est une idée qui est soumise, mais je ne peux pas pas vous répondre que ça a été étudié au niveau de la MRC puis au niveau du secteur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

M. GAÉTAN MÉNARD :

C'est une idée qui vient régionalement, là, de...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Donc, c'est...

M. GAÉTAN MÉNARD :

Qui vient de la municipalité.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ce sont les élus ou les autorités de la région, de la MRC, qui devraient initier un projet comme ça, est-ce que vous êtes d'accord?

M. GAÉTAN MÉNARD :

Bien, peut-être là, mais je veux dire, on est ici, je pense, pour donner des idées...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

M. GAÉTAN MÉNARD :

... puis soumettre des choses, à un moment donné. En tout cas, vous en ferez ce que vous déciderez bien du gré que vous voudrez, je veux dire, c'est des idées qu'on apporte, à un moment donné, puis on se dit : bien, on est là pour représenter, pour faire des représentations, puis c'est ça, là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais vous dites qu'Hydro-Québec devrait l'inclure ou le considérer dans son étude d'impact, mais il n'y a pas eu d'initiative de prise, il n'y a pas eu de projet présenté ou de...

M. GAÉTAN MÉNARD :

Non.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

.. discuté encore.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Non.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord. C'est bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Une dernière question. Dans votre mémoire, vous dites que la centrale du Suroît, bon, est sans doute à la fine pointe de la technologie, mais vous semblez craindre des retombées environnementales ou des problématiques. J'aimerais vous entendre sur les craintes que vous avez au-delà des émissions de gaz à effet de serre.

M. ROGER NORMANDEAU :

D'après les rapports, disons qu'il semble que les répercussions de contaminants, sauf les effets de serre, sembleraient être minimes, d'après les... c'est les émissions de gaz à effet de serre qui semblent les plus problématiques. Puis je pense que notre recommandation allait un peu dans le sens de dire: bien, on est à la fine pointe technologique, probablement qu'il n'y a pas de production qui peut être comparable au niveau du mazout ou ces choses-là, mais un peu en disant: bien, on ne peut peut-être pas améliorer la filière de production, mais s'il y a un moyen, on fait un problème en... si on veut, une diminution au niveau de la qualité environnementale, bon, on disait: bien, peut-être que s'il y avait une compensation au niveau environnemental qui ne peut pas se faire dans le cycle de production, mais elle peut se faire au niveau d'amélioration quand on parle de l'objectif d'atteindre la récupération au niveau de la politique nationale.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, monsieur Normandeau et monsieur Ménard.

M. GAÉTAN MÉNARD :

Ça me fait plaisir, bonsoir.

M. ROGER NORMANDEAU :

Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

1000 J'inviterais maintenant madame Marie-Paule Hallé.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1005 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Hallé.

1010 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

Moi, je me présente comme citoyenne. J'ai été infirmière bachelière et enseignante en santé, donc mon intérêt est particulièrement au niveau de la santé.

1015 Mon opinion générale, c'est d'un point de vue économique, à part la dépendance au gaz naturel, je serais plutôt favorable au projet qui, somme toute, aurait des retombées économiques importantes, mais ce qui m'inquiète, c'est la proximité de cette centrale avec la région la plus populeuse du Québec.

1020 (L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

J'ai fait vite vite.

LA PRÉSIDENTE :

1025 Est-ce qu'on doit appliquer ce que vous venez de dire aux réponses que vous allez nous faire?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1030 Peut-être, oui, il faut toujours se méfier!

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1035 J'ai deux petites questions pour vous.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1040 Oui?

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1045 Alors, je me méfie de la réponse! Vous faites allusion, dans votre point de vue politique, à ce qui se passe en Alberta qui, grâce à son énergie, a constitué un fonds d'héritage pour l'ensemble des gens de la province. Est-ce que vous pensez qu'une formule semblable est souhaitable et peut-être applicable au Québec?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1050 Bien, je pense qu'avec les redevances d'Hydro, avec les casinos puis avec les loteries, on a quasiment une source semblable, sauf que notre gouvernement il ne l'utilise pas vraiment à bon escient, là. Je ne le sais pas, je ne comprends pas. Des fois, je me demande si c'est un bon gestionnaire avec tout ce qu'on a puis les retombées qu'on a.

1055 Mais l'Alberta, je ne les condamne pas de faire un fonds qui réduise les taxes pour leurs contribuables; ce que je trouve moins drôle, c'est leur gaz qui pollue vraiment l'environnement, puis ils n'en ont rien à faire.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1060 Beaucoup de questions ont été posées au promoteur et aux personnes-ressources en première partie de l'audience.

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1065 Oui.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1070 Quel est votre niveau de confiance à l'égard de l'information qui vous a été transmise?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1075 De l'information, j'ai essayé de relire le plus possible et, évidemment, selon les capacités que j'ai. Bien, je ne le sais pas, j'ai des doutes sur les questions surtout quand il s'agissait de santé, je trouve qu'on banalisait beaucoup l'impact au niveau de la santé. Comme quand on disait qu'il n'y aurait presque pas de répercussions au niveau de la région de Montréal, puis on voit qu'il y a des vents qui viennent du Midwest américain, ça a de l'importance, ça a des retombées, pourquoi aussi près de Beauharnois?

1080 Puis on minimise aussi en disant qu'il y a juste 9 000 de population dans la ville de Beauharnois, mais il y a plus que la ville de Beauharnois autour. Il y a Châteauguay, Beauharnois, Mercier, Saint-Étienne, Saint-Louis-de-Gonzague, Valleyfield, Melocheville, Saint-Timothée, ça fait beaucoup plus que 9 000 personnes.

1085

Ça fait que c'est pour ça que je trouve que dans les données qu'on a données, on banalise souvent. Quand on parlait du gaz carbonique, qui est un gaz qui est émis comme les humains, puis je trouvais ça très malhonnête au niveau intellectuel de faire une comparaison semblable, parce que c'est tellement loin, c'est pas possible!

1090

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Vous êtes active dans le domaine de la santé?

1095

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

J'étais.

1100

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Ou vous l'avez été...

1105

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Oui.

1110

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

... une grande partie de votre vie.

1115

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

On a présenté un bilan régional lors de la première partie de l'audience et ce qu'on peut lire de façon synthétique sur ce bilan-là, c'est que la population régionale présente des déterminants qui sont souvent difficiles à comparer avec des moyennes qui viennent d'ailleurs parce qu'ils sont dans les catégories inférieures.

1120

Est-ce que vous pouvez faire un lien entre diverses répercussions qui pourraient être associées au projet actuel et l'état ou l'amélioration de l'état général de la santé des gens de la région?

1125

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

Ce qui pourrait être fait pour l'améliorer ou...

1130 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Est-ce que la centrale et ses répercussions pourraient avoir des impacts qui ne seraient pas souhaitables sur une situation qui est déjà fragile.

1135 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

Bien, j'ai l'impression que tout ce qui est au niveau... je me questionne, là, je pense que je n'ai pas toutes les réponses, puis qu'on ne les a pas toutes parce qu'il y a des inconnus aussi, mais je pense qu'au niveau respiratoire, entre autres, il y a certainement un impact pour la population environnante. On a vu que ce n'était pas juste du CO₂ qui était émis, là, il y avait les NO_x, il y avait du -- je ne me souviens pas de tous les produits, là, il y avait de l'ammoniaque, entre autres.

1140 Sûrement que ça n'arrête pas à une place précise, ça, ces substances-là, puis il reste que ça peut toujours être mêlé aussi avec d'autres sous-produits d'autres usines qui sont dans les environs, parce qu'il y a beaucoup d'usines dans la région de Melocheville et Beauharnois. Ça fait que jusqu'à quel point ça aurait des répercussions? Moi, ça m'inquiète.

1150 Et je vous dirai franchement que ce qui m'a intéressée dans ces audiences-là, c'est parce que j'étais vraiment inquiète X pour nous, plus ou moins, en tout cas à l'âge que j'ai, je ne pense pas que j'aie des répercussions importantes X moi, j'habite à Mercier, mais je me demande pour mes petits-enfants, puis tout ça, si ça n'aura pas de l'impact. Pour mes enfants, mes petits-enfants, si ça n'aura pas de l'impact.

1155 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Merci.

1160 **Mme MARIE-PAULE HALLÉ :**

Puis ce n'est pas juste émotif, là.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Peut-être juste un complément d'information concernant les propos que vous venez de
tenir. Lors de la première partie de l'audience, le docteur Prévost a précisé que de fumer une
cigarette, c'était pire que les émissions de la centrale. Est-ce que cette information-là, ça vous
a laissé sceptique? Parce que vous dites qu'on a banalisé, en fait, les impacts négatifs. Donc,
vous n'accordez pas ou peu de crédibilité aux propos du docteur Prévost?

1170

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

 Bien, peu ou pas, je trouve qu'il n'a pas été très, très volubile en tout cas dans ses
explications. Je trouve qu'au niveau de la santé, on n'en a pas eu beaucoup d'explication. Et
1175 quand on me dit qu'une centrale thermique qui émet 2.17 millions de tonnes de gaz carbonique,
c'est moins nocif que de fumer une cigarette -- là, si vous me dites que le type il fume trois
paquets par jour, peut-être que oui, c'est pas mal grave, mais une cigarette par rapport à la
centrale thermique? Je ne le sais pas. Je suis sceptique, mais je ne peux pas vous dire: il
ment effrontément, je ne le sais pas.

1180

LA PRÉSIDENTE :

 Vous avez abordé dans votre mémoire, bon, les risques d'accident ou de danger
d'explosion. Vous dites que, en fait, advenant un accident, les employés et les utilisateurs de
1185 l'autoroute 30 et les utilisateurs de la piste cyclable sont à risque.

 Comment vous évaluez ce risque-là? Est-ce que, pour vous, c'est un risque acceptable
ou c'est un risque qui est vraiment inapproprié ou...

1190

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

 Dans la mesure où on peut l'éviter, je trouve que c'est inapproprié. Donc, des employés
dans une usine, on ne pourra pas les écarter complètement, c'est impossible. Des gens sur
l'autoroute, oui, il y aurait moyen de tenir une distance raisonnable pour éviter des dangers, et
1195 une piste cyclable aussi, je pense qu'il y aurait moyen aussi d'éviter en mettant des distances.
Et peut-être que ce n'est pas un endroit approprié, finalement, pas au niveau de la beauté du
site, mais au niveau des répercussions qu'il y aurait à cause de la centrale au gaz.

 Parce que c'est sûr que ce n'est pas souvent que ça arrive. Comme l'exemple que je
1200 vous ai donné qui m'est arrivé en 1966, ce n'est pas souvent. Avec les années, on pourrait dire:
* c'est juste 28 morts puis 28 blessés +, mais j'aurais bien voulu vous y voir, moi, avec les
gens qui cherchaient leurs blessés puis leurs morts.

LA PRÉSIDENTE :

1205

Est-ce que, de votre point de vue, c'est plus important ou moins important que le risque qu'on court en circulant sur les routes en véhicule quotidiennement?

Mme MARIE-PAULE HALLÉ :

1210

C'est embêtant à répondre. Je pense que statistiquement, ça serait moins important. Je le pense. Statistiquement seulement.

LA PRÉSIDENTE :

1215

Merci beaucoup, madame Hallé.
On va prendre une pause d'une dizaine de minutes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1220

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1225

J'appellerais maintenant monsieur André Beaulieu.

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1230

Bonsoir, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Beaulieu.

1235

M. ANDRÉ BEAULIEU :

Je vous ai fait parvenir un mémoire vendredi dernier. Depuis, on a appris qu'Hydro-Québec donnait ou avait l'intention de donner un contrat, un gros contrat pour une centrale semblable à celle du Suroît, qui va se construire à Varennes.

1240

On voit, je pense, assez bien un plan chez Hydro-Québec de vouloir construire un certain nombre de centrales. On va s'intéresser plus à celle du Suroît, qui est la première, mais c'est peut-être la première d'une série.

1245

Le mémoire que je vous ai présenté, je vous dirais qu'il est d'un certain intérêt que dans la mesure où il y a construction de centrale. S'il n'y a pas construction de centrale, je vais m'en

réjouir parce que moi, ma propriété, ma ferme est située à 1.7 kilomètre, peut-être à 1.5 de la centrale. De chez moi, je vais voir les trois cheminées dont il a été question.

1250 Mais, s'il doit y avoir construction de la centrale parce que ça répond à des besoins, etc., il y a un besoin, je crois qu'il faut absolument que l'Hydro-Québec revoie sa position, et c'est dans ce sens-là que je vous propose ce mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1255

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Si vous me permettez, monsieur Beaulieu. Est-ce que vous avez contacté d'autres serriculteurs pour développer votre idée, votre projet, ou si vous n'avez pas tenté de vous associer à d'autres promoteurs qui pourraient mettre de l'avant un tel projet? Vous mentionnez que vous avez consulté monsieur Gosselin. Est-ce que monsieur Gosselin pourrait, lui, être l'initiateur de ce projet-là, c'est quand même un expert dans la conception des serres?

1260

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1265

Oui, effectivement c'est un expert, monsieur Gosselin; monsieur Gosselin a aussi des intérêts dans un très grand complexe de serres de la province. Et vous le connaissez, je vous vois hocher de la tête là, c'est que c'est un homme qui est assez bien connu dans le domaine de la serriculture.

1270

Il y a des serriculteurs avec qui j'en ai discuté, ils sont intéressés, mais évidemment, ils veulent des chiffres. C'est des gens pratiques, des gens qui sont sur des fermes, qui sont en agriculture, c'est des gens qui veulent -- apporte-leur des projets mais avec des chiffres.

1275 Bon, mais c'est difficile d'apporter des chiffres à ce moment-ci. Combien nous coûterait cette énergie-là, combien l'Hydro nous chargerait pour aménager ce complexe-là, quelle serait la part d'Hydro-Québec, etc., quelles pourraient être les subventions qu'on aurait.

1280 Et, à ce moment-ci, ça nous apparaît difficile d'arriver avec des chiffres précis, mais il y a de l'intérêt, ça, je peux vous l'assurer.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1285 Mais un expert comme monsieur Gosselin pourrait être un conseiller cadre d'un regroupement de serriculteurs pour initier un projet comme ça, vous ne pensez pas?

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1290

Oui, monsieur Gosselin, j'ai été en communication avec lui aujourd'hui même; monsieur Gosselin est prêt à travailler à tout projet de complexe de serres rattaché à la centrale...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1295

D'accord.

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1300

... et très ouvertement, il m'a dit: * Je suis prêt à être membre de ce groupe de travail. +

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et qu'est-ce que vous attendez maintenant? Qui doit prendre l'initiative?

1305

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1310

Nous, on pense que c'est à l'Hydro-Québec de se repositionner puis de dire officiellement: * On va réduire encore, pas simplement répondre aux normes environnementales, mais on va étudier pour réduire. + Comme, par exemple, le CO₂, c'est quelque chose que les plantes absorbent très bien, ça, c'est du sens commun, ça. Mais comment le faire circuler, comment déplacer des cheminées pour l'amener dans un complexe de serres, moi je ne peux pas répondre à ça, mais il doit y avoir une façon. Il y a assez d'intelligence, d'ingénieurs qui pourraient nous aider à cette fin-là, puis avec monsieur Gosselin, je pense qu'on pourrait faire un bon bout de chemin.

1315

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une autre question. Vous opérez des serres actuellement?

1320

M. ANDRÉ BEAULIEU :

J'ai une serre, cependant, je travaille davantage dans un complexe de serres qui se trouve à Saint-Polycarpe...

1325

M. DONALD LABRIE, commissaire :

D'accord.

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1330

... où mon fils deviendra propriétaire prochainement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1335

Et quel combustible vous utilisez actuellement pour chauffer les serres?

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1340

C'est de l'huile.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

De l'huile usée?

1345

M. ANDRÉ BEAULIEU :

C'est-à-dire, c'est du mazout, là, de l'huile à chauffage.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1350

D'accord.

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1355

De l'huile à chauffage.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1360

Est-ce que vous avez, dans ces serres-là, vous avez utilisé par le passé ou, à l'occasion, vous utilisez des huiles recyclées?

M. ANDRÉ BEAULIEU :

1365

Non.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Non?

1370 **M. ANDRÉ BEAULIEU :**

Ce sont toutes des fournaies d'huile à chauffage, c'est du diesel, à toutes fins pratiques, qu'on utilise.

1375 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Je n'ai pas d'autres questions, monsieur Beaulieu, merci.

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beaulieu, j'aimerais savoir, à votre avis, est-ce que des projets comme celui que vous proposez, c'est des projets qui sont réalisés au Québec, avec Hydro-Québec? Est-ce que Hydro-Québec en a fait déjà des projets comme celui que vous proposez?

1385 **M. ANDRÉ BEAULIEU :**

À ma connaissance, non. C'est... non.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais juste faire la distinction, vous faites référence à des projets en Europe où c'est la condition à l'établissement de centrale. Est-ce que ces centrales-là, ce sont des usines de cogénération ou des centrale à cycle combiné? Parce qu'il y a comme une nuance, là, importante entre les deux. Est-ce que vous avez cette information-là?

1395 **M. ANDRÉ BEAULIEU :**

Malheureusement pas.

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, vous faites référence, bon, vous dites que vous voulez une étude indépendante. Une étude indépendante, qui va en assumer les coûts de l'étude indépendante?

1405 **M. ANDRÉ BEAULIEU :**

Je n'ai pas de réponse à ça, madame. Je pense qu'ici, on a à se préoccuper de l'environnement...

1410 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1415 **M. ANDRÉ BEAULIEU :**

... on a à se préoccuper, peut-être qu'il faut aussi se préoccuper des sous là, mais pour l'environnement, il vaut peut-être mieux mettre un petit peu d'argent, puis penser à long terme. Parce que là, je peux vous dire qu'un projet de complexe de serres, ça a aussi des retombées économiques extraordinaires. Je vous garantirais, là, dix fois plus d'employés dans des serres qu'à l'Hydro-Québec à la centrale thermique du Suroît, si on peut avoir le moindrement de chaleur. Ça, c'est juste un point de départ, en plus des économies qu'on va faire en termes de chauffage, des économies qu'on va faire en termes d'environnement. Je pense qu'il y a intérêts supérieurs importants.

1425 Peut-être que pour l'Hydro, ça nécessiterait des coûts supplémentaires. Pour moi, ce serait un des bailleurs de fonds dans le sens où on devrait être capable de demander à l'Hydro-Québec de nous amener cette énergie résiduelle là.

1430 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais juste aller un petit peu plus loin. Je comprends très bien que vous avez un intérêt, puis que cet intérêt-là est un intérêt environnemental, vous voulez la collaboration d'Hydro-Québec. Maintenant, dans votre mémoire, vous parlez de, en fait, forcer la volonté d'Hydro-Québec. En tout cas, de mon point de vue, il me semble qu'une association, il faut que chacun sente qu'il en tire profit. Est-ce que vous avez évalué avec Hydro-Québec l'avantage qu'ils auraient à participer à ce genre de projet?

1440 **M. ANDRÉ BEAULIEU :**

J'ai eu une rencontre avec monsieur Soucy de l'Hydro-Québec le 6 juin dernier. Essentiellement, monsieur Soucy me renvoyait à un autre projet où je pourrais trouver un promoteur en cogénération pour me greffer à ce promoteur-là et faire un complexe de serres, mais pas du tout à la centrale du Suroît, c'était comme une fin de non-recevoir. Du moins, c'est comme ça que je l'ai compris.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce que j'entends de vous, c'est qu'Hydro-Québec n'était pas ouverte à ce genre de projet-là.

1450

M. ANDRÉ BEAULIEU :

Exactement. Et monsieur Gosselin qui a rencontré X donc, vous pourrez poser la question à monsieur Gosselin lui-même X monsieur Gosselin a déjà rencontré Hydro-Québec et ça a été sensiblement la même réponse. Mais moi, je pense qu'il faut qu'Hydro-Québec manifeste une ouverture pour faire ce type d'étude-là. Écoutez, c'est eux qui ont les données, là; la plus grande partie des données, c'est eux qui l'ont. Nous, comment se greffer à eux, qui nécessiterait des canalisations, des conduites, des pompes, des ci, des ça, on ne peut pas le faire sans eux.

Je regrette, on oublie ça, ils feront la centrale comme ils veulent la faire, mais il faut qu'il y ait une ouverture de leur part, puis pas simplement du bout des lèvres, ça prend une ouverture formelle, officielle, puis allons-y de l'avant! Et ce serait extraordinaire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Beaulieu.

J'inviterais maintenant messieurs Daniel Cloutier et Jean-Pierre Cartier de l'Association québécoise du gaz naturel.

M. DANIEL CLOUTIER :

Bonsoir!

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, messieurs Cloutier et Cartier?

M. DANIEL CLOUTIER :

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. DANIEL CLOUTIER :

1495 Je m'appelle Daniel Cloutier, président de l'Association québécoise du gaz naturel et
voici Jean-Pierre Cartier, membre de notre comité exécutif.

1500 D'abord, j'aimerais présenter notre association. L'Association québécoise du gaz naturel
a pour mission d'offrir un forum pour la mise en valeur de l'industrie du gaz naturel et de ses
industries connexes au Québec.

Notre association regroupe environ 300 membres; des manufacturiers, des distributeurs
d'équipement gazier, des installateurs, des firmes d'ingénierie, des entreprises qui transportent
et distribuent le gaz naturel au Québec ainsi que des constructeurs de réseau et de distribution et
de transport.

1505 À titre de représentant de l'ensemble de l'industrie gazière, l'Association québécoise du
gaz naturel désire participer activement au débat sur les choix énergétiques du Québec au cours
des prochaines années, tant en ce qui concerne les choix des filières de la production d'énergie
que des choix faits au niveau de la consommation.

1510 L'Association québécoise du gaz naturel appuie la construction de la centrale du Suroît.
Nous croyons qu'il est nécessaire de répondre rapidement à la croissance de la demande
d'électricité au Québec et ce, dans le nord-est du continent, et une centrale à cycle combiné au
gaz naturel apparaît comme la seule solution acceptable pour produire 800 MW en continu pour
1515 2006.

Dans le contexte actuel de déréglementation des marchés, si on ne bâtit pas la centrale
ici, elle sera construite ailleurs, en Ontario ou aux États-Unis. Les effets en termes d'émissions
dans les régions du nord-est du continent seraient alors au mieux les mêmes, et pourraient
1520 même être pires si les producteurs décident de recourir à une technologie moins performante et
le Québec n'en aurait pas les bénéfices économiques.

Le gaz naturel est considéré à l'échelle internationale comme une source de premier
choix pour produire de l'énergie, tout en limitant les effets sur l'environnement. Les centrales
1525 thermiques à cycle combiné au gaz naturel présentent différents avantages: émissions
polluantes nettement inférieures à celles produites par les centrales thermiques qui utilisent
d'autres combustibles fossiles; possibilité de construction à proximité des marchés et impact
limité sur le territoire, notamment lorsque les infrastructures sont déjà en place; sécurité et
fiabilité d'approvisionnement, le gaz naturel étant disponible en grande quantité au Canada et
1530 transporté par gazoduc souterrain; prix concurrentiel de la molécule de gaz naturel.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1535 J'aimerais passer à mon collègue Jean-Paul Cartier qui va vous faire part de notre
réflexion à la question.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1540 Bonsoir, mesdames, messieurs. Lorsqu'on a entendu parler de la construction de la centrale à l'association, on s'est posé plusieurs questions sur le dossier. On devrait utiliser le gaz naturel directement avec une efficacité supérieure à 90 % plutôt que d'utiliser le gaz naturel à 58 % d'efficacité énergétique pour produire de l'électricité dont une partie servira au chauffage des espaces et de l'eau.

1545 Et je vous précise que l'écart est plus grand que le 32 % là qu'on voit entre les chiffres lorsqu'on s'en va puis on utilise le gaz naturel directement chez le consommateur.

1550 Au cours des dernières décennies, les Québécois ont grandement bénéficié de l'hydroélectrique, une énergie renouvelable et un peu coûteuse. Aujourd'hui, le contexte est différent. Nous sommes maintenant dans un marché ouvert, un marché en pleine croissance où la demande est forte.

1555 Dans ce marché, notre électricité représente un bien exportable de grande valeur. Le Québec aurait tout avantage de ne pas consommer plus d'électricité que les 165 TWh prévus au bloc patrimonial et même, en consommer moins. L'électricité économisée par les clients d'Hydro-Québec Distribution dispenserait Hydro-Québec Production de lui livrer à 2,79 4 le kWh de l'électricité qu'elle peut facilement vendre à plus de 6 4 le kWh sur les marchés d'exportation.

1560 Actuellement, du gaz naturel canadien est utilisé au sud de la frontière pour produire de l'électricité avec un rendement d'environ 50 %, alors que le gaz naturel peut être utilisé ici pour chauffer des locaux ou de l'eau avec des rendements supérieurs à 90 %.

1565 En procédant à cette substitution, l'électricité économisée chez nous, on pourrait remplacer aussi celle déjà produite par des centrales thermiques aux États-Unis ou en Ontario.

1570 Au-delà de l'avantage économique évident qui résulterait d'une telle substitution, le gain en termes d'efficacité énergétique serait tout aussi spectaculaire. Une fois devenue interchangeable, chaque forme d'énergie peut être réservée à un usage où elle peut être utilisée de façon optimale.

Comme il faut la moitié du gaz naturel pour chauffer directement une maison que pour produire de l'électricité pour chauffer cette même maison, on réduit de la moitié la quantité de gaz naturel utilisé et, par le fait même, on réduit significativement les émissions.

1575 L'Association québécoise du gaz naturel croit que le Québec pourrait limiter ses besoins futurs en électricité en laissant progressivement déplacer une certaine proportion du chauffage électrique pour du chauffage au gaz naturel.

1580

La part de gaz naturel dans le bilan énergétique québécois est de 16 %. Il s'agit d'une proportion très faible comparativement au reste du monde occidental. On parle de 36 % en Ontario et de 31 % pour l'ensemble du Canada. Aux États-Unis, on parle de 25 %, France 22 %. Cette faible présence du gaz naturel au Québec est d'autant plus surprenante que le chauffage représente une portion importante de nos besoins énergétiques.

1585

L'Association québécoise du gaz naturel croit qu'à long terme le Québec aurait avantage à promouvoir davantage l'utilisation du gaz naturel par les consommateurs pour le chauffage des espaces et de l'eau, notamment dans le secteur résidentiel où le taux de pénétration du gaz naturel se situe autour de 4 % ici, comparativement à près de 50 % pour l'ensemble du Canada.

1590

Comment implanter cette nouvelle technologie énergétique? En encourageant davantage la consommation de gaz naturel. Il s'agit, bien sûr, d'un objectif à long terme, compte tenu que la plupart des habitations n'ont pas été construites pour permettre une conversion facile.

1595

Encore aujourd'hui, la très forte majorité des nouvelles résidences québécoises sont chauffées à l'électricité et ne sont pas équipées de système central permettant une conversion facile et économiquement rentable au gaz naturel.

1600

Pour que le gaz naturel augmente ses parts de marché, il faudrait une volonté gouvernementale qui se traduise en actions. Il faudrait aussi qu'Hydro-Québec et Gaz Métropolitain harmonisent leur politique commerciale afin de favoriser l'expansion du réseau gazier et la position concurrentielle du gaz naturel par rapport à l'électricité.

1605

Plus le réseau de distribution de gaz naturel se développera et se densifiera, plus les coûts de transport et de distribution seront amortis sur un grand nombre de clients, permettant ainsi d'offrir au consommateur des tarifs plus concurrentiels.

1610

En augmentant la part de marché du gaz naturel dans son bilan énergétique, le Québec deviendra un marché plus mature et aura plus de possibilités de diversifier ses sources d'approvisionnement, notamment en accédant aux réserves des Maritimes. Le Québec serait alors en meilleure position pour obtenir des prix plus compétitifs.

1615

Le Québec est arrivé à la croisée des chemins où il doit repenser en profondeur ses soins énergétiques. L'Association québécoise du gaz naturel entend participer activement à cette nécessaire réflexion qui s'amorce au Québec.

1620

Notre message est clair: utiliser la bonne énergie au bon endroit. Et cela implique, notamment, une utilisation plus large et mieux ciblée du gaz naturel au Québec.

J'aimerais juste revenir sur quelque chose que je vous ai dit au tout début de la présentation lorsqu'on parlait d'efficacité globale dans des centrales. Une centrale de 800 MW peut alimenter en chauffage, si je regarde strictement en chauffage, 114 286 résidences, mais

1625

800 MW représentent 40 Bcf et 40 Bcf est utilisé seulement 1 200 heures par années, comparativement à la centrale qui va opérer 8 760 heures par année. Et, si on applique ça simplement au chauffage, on va chercher 561 000 résidences.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Cartier.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Ça m'a fait plaisir.

1635

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Dites-moi, pourquoi en Ontario l'utilisation du gaz naturel est beaucoup plus répandue qu'ici au Québec? Vous parlez de 36 % des ménages, est-ce que c'est bien ça, par rapport à un pourcentage, à 16 % au Québec?

1640

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Dans tous les pays industrialisés, le gaz naturel a une forte pénétration au niveau de la chauffe. Au Québec X et c'est peut-être un contexte historique, il faut s'en rappeler X le gaz naturel, dans les années 70, n'était à peu près pas distribué, on avait simplement les deux vieux réservoirs qui étaient le long de la rue Notre-Dame qui favorisaient certaines industries, et il y avait un élément naturel, on était à l'huile.

1645

Lorsque l'Hydro a commencé ses grands barrages, convertir de l'eau en dollars, c'était relativement facile, c'était proche des marchés et on a lancé la vogue du chauffage électrique. Mais il faut se rappeler qu'en 1972 à peu près, on payait le chauffage 1 4 du kilowattheure, le gaz n'était pas là, le mazout était là, il n'était pas compétitif et, graduellement, on a monté des structures de support qui ont accommodé ça, puis aujourd'hui, bien, c'est rendu que X vous avez entendu le terme là X on dit qu'au Québec, vous êtes les Arabes de l'électricité.

1650

1655

On a des opportunités par contre sur les marchés aujourd'hui. Lorsqu'on parle de Canadair, on ne lui dit pas: * Bien, tu fais des avions pour le Québec seulement. + On a la chance de prendre une source d'énergie, ici au Québec, c'est un petit peu ce que je vous expliquais dans ma présentation, qui est le gaz, on pourrait l'utiliser au niveau de la thermie, dans les applications, et se servir d'Hydro-Québec pour, si vous voulez, générer des dollars au Québec par nos marchés d'exportation.

1660

1665

La chose qui est intéressante, c'est que ce faisant, c'est qu'on règle aussi une partie des problèmes de l'environnement. On leur envoie de l'énergie propre et elle ne nous revient pas sur la tête. Parce que quand les Américains ou les Ontariens la produisent X j'oublie le côté

nucléaire en Ontario X il y a des retombées qui nous reviennent, et les technologies ne sont pas nécessairement celles qu'on préconise pour ici. C'est certain que celle à double cycle est de récente technologie.

1670 Alors, c'est un petit peu ça qu'est l'historique, là, du dossier et où on pourrait amener. On ne pourrait pas, demain matin, dire: * Bien, là, on va commencer un programme de remplacement rapide, là, au gaz naturel. + Les infrastructures ne sont pas en place.

1675 Par contre, sur la marge qu'on a bénéficiaire entre le 2,79 4 du parc patrimonial et le 6 4 ou le 7 4 vendant, on pourrait avoir un genre de fonds de péréquation, si vous voulez, où on pourrait aider à la fois Hydro-Québec et Gaz Métro dans des solutions qui feraient l'affaire des deux partenaires.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1680 Donc, c'est principalement au niveau de la tarification que l'utilisation du gaz naturel est défavorisée.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1685 Oui, actuellement, on n'a pas un programme harmonisé au niveau gouvernemental qui -
- je ne vois pas une volonté de faire ça dans l'immédiat. Même si Hydro-Québec est assis chez Gaz Métropolitain étant actionnaire à 45 %, ils ont trois représentants sur le conseil d'administration, je les vois plus là, moi, pour prendre de l'information que pour dialoguer sur
1690 une vue générale dans l'ensemble de ce qui pourrait être plus intéressant pour le Québec.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1695 Mais pour une résidence unifamiliale, qu'est-ce que ça coûterait faire la conversion au gaz naturel?

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1700 Une conversion au gaz naturel d'une maison qui est à l'électricité, si on parle d'une petite maison de 1 200 pieds carrés, là, qui traditionnellement était aux plinthes chauffantes X c'est un marché qui est captif, ça X il faut installer des installations centrales et c'est un coût global d'une nouvelle installation qu'on est à regarder.

1705 Alors, dans le contexte où, par contre, on aurait dans nos codes de construction une demande pour dire: * bien, les nouvelles maisons auront des systèmes centraux +, même si elles sont à l'électricité, les remettre au gaz après ou les remettre à une autre forme d'énergie, c'est facile, on a un véhicule de transfert autre que quelque chose qui est captif à l'électricité.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1710

Mais, donc, c'est quelque chose de souhaitable pour des habitations nouvelles.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1715

Bien, on en a 30 000 par année...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1720

Oui.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1725

... si on regarde cette année, là, puis si on n'est pas trop optimiste pour les autres années, on en a au moins 20 000, mais c'est beaucoup qui viennent à chaque année, ça.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1730

Mais si vous tenez compte des coûts d'installation qui sont supérieurs aux plinthes électriques, combien le consommateur devra payer le coût du kilowattheure pour être compétitif avec le gaz naturel?

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1735

Ce n'est pas tellement plus cher que ce qu'on est là, je vous dirais peut-être un 15 % ou 20 %, puis la marge est faite pour rentabiliser une installation. Je n'ai pas fait de calculs pour vous répondre, mais je pense que je ne suis pas loin.

M. DANIEL CLOUTIER :

1740

Il y aurait aussi un effet de densifier les réseaux, de mieux utiliser notre infrastructure de réseaux de Gaz Métropolitain, entre autres. Si on prend une analogie, sur le marché québécois il y a deux entreprises de distribution, Gaz Métropolitain et Gazifère. Gazifère étant tout près de l'Ontario, ils ont des réseaux qui sont plus densifiés naturellement, là, dans les régions de l'Outaouais, et puis dans la construction neuve dans la région de l'Outaouais, c'est presque tout au gaz naturel. Ça fait que l'écart n'est pas immense à combler, mais seulement il va falloir s'y mettre progressivement.

1745

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1750

C'est le manque du réseau qui est notre pénalité, effectivement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1755

Je n'ai pas d'autres questions, merci.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Alors, messieurs, dame...

1760

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

J'en ai une, moi.

1765

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Allez-y.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1770

Ça ne serait pas une bonne idée de construire des centrales au gaz ou de produire de l'électricité avec du gaz.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1775

C'est une bonne idée quand t'en as besoin. Mais ce que je dis, c'est que dans l'avenir, l'augmentation de la charge peut se faire par du transfert au gaz naturel d'une façon encore plus efficace que de la production. C'est ça que je vous ai démontré tantôt.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

1780

Ma deuxième question est relative au rôle de votre association dans la promotion ou dans le développement de certaines mesures incitatives ou du lobbying auprès des intervenants concernés, dans le but de mettre en place des programmes de conversion au gaz naturel. Si chauffer au gaz naturel, c'est si naturel et intéressant au plan économique...

1785

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Et écologique.

1790

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Et écologique, est-ce que, d'après vous, il y a de la place pour des programmes plus musclés dans le but de convaincre un nombre plus impressionnant de consommateurs?

1795

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

La réponse est oui en majuscules là-dessus.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Qui devrait...

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Je devrais peut-être laisser mon confrère, là, monsieur le président répondre.

M. DANIEL CLOUTIER :

Disons que c'est bien entendu qu'au départ, il faut y avoir, il faut qu'il y ait une volonté politique. C'est sûr qu'on peut mettre des subventions, puis des subventions, puis des subventions, mais dans le passé, les subventions n'ont pas toujours été la bonne méthode de faire faire des changements aux gens. C'est sûr que si on investit dans un réseau, on densifie un réseau, on essaie d'harmoniser les pratiques de mise en marché de l'énergie de façon à ne pas gaspiller des dollars de part et d'autre pour se compétitionner indûment, et puis de choisir la bonne énergie au bon endroit, c'est faisable, et progressivement. On a assumé qu'un remplacement de l'ordre d'environ 1 % du nombre de maisons au Québec, progressivement, aurait un effet significatif, viendrait contrer quasiment la demande de croissance en électricité au Québec.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Êtes-vous capable de concurrencer un kilowatt à 2,79 ¢?

M. DANIEL CLOUTIER :

C'est difficile de concurrencer un kilowatt à 2,79 ¢, parce que c'est un kilowatt qu'on a artificiellement donné une valeur pour permettre aux Québécois de pouvoir utiliser le chauffage électrique. Si le kilowatt était vendu sur le marché libre, il serait beaucoup plus élevé que ça, fort probablement il serait environ à 8 ¢ du kilowatt au consommateur.

C'est bien entendu que concurrencer avec du gaz un kilowatt à 8 ¢, il y a aucune difficulté; concurrencer un kilowatt à 2,79 ¢, il y a de la difficulté. Par contre, le kilowatt vendu à 2,79 ¢ pourrait être vendu à l'extérieur, puis avoir un bénéfice. Ça fait que c'est un équilibre qui est difficile à déterminer dans ce cadre-là.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Mais vous voyez que dans un libre marché, il s'établirait un équilibre qui ne serait pas du tout celui qu'on a actuellement.

M. DANIEL CLOUTIER :

Si on regarde seulement chez nos voisins de l'Ontario, où est-ce que la production électrique est plus élevée, où est-ce que la densification des réseaux est plus grande au niveau gaz, la chauffe va automatiquement au gaz naturel lorsque le gaz naturel est disponible. On ne se pose pas de question sur ce point-là.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais savoir de votre part, vous nous avez parlé d'entrée de jeu des avantages d'une centrale à cycle combiné au gaz naturel. Les participants à l'audience, hier, bon, semblaient être davantage en faveur de la production hydroélectrique, et ils craignent les inconvénients et les impacts d'une centrale au gaz naturel. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire c'est quoi la plus-value? Est-ce qu'il y en a une plus-value d'utiliser le gaz naturel pour la centrale?

M. DANIEL CLOUTIER :

Bon, au départ, il y a une question de temps. On a besoin d'une capacité additionnelle d'ici à 2006. Aucune centrale hydroélectrique prévue actuellement dans le plan de développement d'Hydro-Québec permettrait de produire cette quantité d'énergie là, livrable en 2006.

Si on ne produit pas, le second choix qu'on a mentionné, c'est une centrale au gaz naturel à cycle combiné, parce que c'est la meilleure technologie actuellement qu'on peut utiliser

pour produire de l'électricité sans passer par la filière hydroélectrique. Et puis cette capacité-là pourrait être produite d'ici à 2006 dans les délais requis pour la croissance économique.

LA PRÉSIDENTE :

1870

J'aimerais vous entendre, dans votre mémoire vous dites que:

Hydro-Québec Production est maintenant libre de construire toute installation de production d'électricité supérieure à 50 MW.

1875

Évidemment, sous réserve des autorisations là. Est-ce que vous pourriez nous préciser qu'est-ce que vous vouliez dire par là exactement? Je présume que c'est dans le cadre de l'ouverture des marchés, mais...

1880

M. DANIEL CLOUTIER :

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

1885

... j'aimerais peut-être avoir davantage de précisions sur les propos que vous tenez à cet effet-là.

M. DANIEL CLOUTIER :

1890

C'est...

LA PRÉSIDENTE :

1895

Oui?

M. DANIEL CLOUTIER :

1900

On va juste se consulter un instant. En 1996, il y a eu un changement de la loi où est-ce qu'on a changé ou déréglémenté une partie des activités d'Hydro-Québec, leur donnant la possibilité de faire de la construction de centrale de plus que 50 MW et puis c'est à partir de ce moment-là. Combien qu'ils en ont en plan? Combien qu'ils vont en faire? Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous répondre là-dessus, je pense que des gens d'Hydro-Québec seraient en meilleure position que nous autres pour évaluer ça.

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910

Juste une précision. Ce qui veut dire, en tout cas selon les propos que vous tenez, qu'au-delà des appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, auquel Hydro-Québec Production peut référer et s'inscrire dans ces appels d'offres-là, Hydro-Québec Production peut maintenant ouvrir des centrales à sa guise, sans autre -- évidemment, ça demande des autorisations, là, mais il n'est plus contraint par la loi d'attendre que l'énergie soit nécessaire.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

1915

Je pense que vous dites vrai, madame Boulet. Au début, Hydro-Québec construisait pour les besoins des Québécois. Aujourd'hui, Hydro-Québec peut ouvrir la machine, un petit peu comme l'exemple que je faisais avec Bombardier tantôt, fabriquer de l'énergie pour fournir les marchés qui sont environnants.

1920

L'énergie qu'on produit ici, c'est de l'énergie verte, il n'y a pas de retombée néfaste qui nous revient lorsqu'on va alimenter les marchés connexes. Si on se raccorde aux États-Unis ou sur Ontario Hydro, ces endroits-là, lorsqu'on envoie de l'énergie de l'autre côté, on éteint les centrales thermiques, si vous voulez. Et les centrales thermiques qui sont là-bas sont majoritairement au charbon aux États-Unis au moment qu'on se parle, et au mazout si on regarde l'Ontario.

1925

LA PRÉSIDENTE :

1930

Je vous remercie beaucoup, messieurs.

M. DANIEL CLOUTIER :

1935

Merci.

M. JEAN-PIERRE CARTIER :

Merci.

1940

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur André Desrochers. Bonsoir, monsieur Desrochers!

M. ANDRÉ DESROCHERS :

1945

Bonsoir! J'ai la fâcheuse habitude de perdre la voix et d'accélérer mon tempo en situation de stress, alors vous me le dites si vous ne me comprenez pas.

1950

D'abord, merci beaucoup, madame la présidente et messieurs les commissaires, de m'accorder ces quelques minutes afin de résumer mon intervention que j'ai déposée. Ça a pris un peu de mon temps, volé un peu de temps avec ma conjointe et avec mes enfants. J'espère juste que ce sera un bon investissement pour le futur.

1955

Avant de m'inscrire pour ces audiences, je me suis demandé sérieusement si une intervention de ma part allait réellement apporter quelque chose de constructif à la démarche que tient le BAPE. Tout semble se jouer tellement à un autre niveau politique inatteignable. Tout semble tellement déjà décidé. Je me sens un peu piégé et comme vous l'avez sûrement senti dans les propos de plusieurs intervenants du milieu avant moi, la région marche sur des oeufs. On voudrait être pour le projet, on ne veut pas être contre le projet. La Commission l'a entendu autant que moi et vos questions vont souvent dans ce sens. La MRC, le CLD, Beauharnois Une place dans l'avenir, la ZIP Haut-Saint-Laurent, tous maintenant se sont résignés devant le fait accompli.

1960

1965

On ne parle plus d'être pour ou contre la construction de la centrale, nous sommes maintenant passés en mode de marchandage et où les organismes étalent devant vous leur liste d'épicerie à titre de compensation et où la Commission demande maintenant ce à quoi nous serions prêts à accepter en échange de la construction de celle-ci. Je m'inquiète un petit peu.

1970

Comme je n'ai que quelques minutes, je vais passer outre plusieurs questionnements qui sont à mon mémoire et que les autres ont déjà soulevés.

1975

Je voudrais juste d'abord vous rappeler que j'ai joint à mon intervention une étude du CLSC qui vous démontre un peu plus en détail que notre région est vraiment défavorisée. C'est une étude du CLSC qui a paru en 1999. L'étude dit vite, vite: baisse démographique constante, revenus plus faibles, scolarité moindre, conditions de logement plus difficiles, marché du travail moins performant et sérieux vieillissement de la population. On donne toutes sortes de chiffres, entre autres qu'au Café des deux pains, on est passé de 30 repas par jour, il y a quinze ans, à 450 maintenant. À Beauharnois, il y a maintenant 180 familles qui utilisent les services d'aide aux familles. Alors, vous trouverez ça en annexe.

1980

Malheureusement, j'ai l'impression que toutes ces statistiques ont servi d'appât et de faire-valoir au projet pour une région qui a fort besoin de revitalisation économique et sociale.

1985

Bon, une région fortement défavorisée, terrains appartenant à Hydro-Québec, des centaines d'emplois promis régionalement, des millions d'argent à donner, des besoins électriques qui dépasseraient l'obligation patrimoniale, un cycle combiné avec gaz naturel créant des centaines de fois moins de gaz à effet de serre que les centrales au charbon, un procédé dont il n'y a pas encore eu de catastrophe et aucune défaillance majeure sur la planète, des rejets conformes dans les eaux de la voie maritime, une participation à l'augmentation de la richesse collective, achat de gaz naturel à même une entreprise dont Hydro-Québec est en partie actionnaire.

1990

1995

Comment, diable, une municipalité, une région peut-elle se permettre de dire non à un projet promettant autant de prospérité?

2000

Pour une simple question d'émanation minimale de produits toxiques dans l'air n'équivalant même pas à une cigarette par jour, nous a-t-on dit? Pour le rejet dans les eaux de la voie maritime de morpholine dont on ne connaît aucun impact environnemental majeur? Pour quelques épisodes de smog par année? Pour quelques décibels de plus le long d'une courte partie de la piste cyclable? Pour un peu de bruit supplémentaire de transport lourd pendant une courte période afin de permettre le passage des camions? Pour une portion de route détruite par un trafic routier plus lourd et constant, mais que le promoteur s'engage de réparer? Pour sauvegarder quelques espaces de plantes et d'arbres extrêmement communs au Québec? Pour protéger quelques mètres d'espace pour des oiseaux de passage, une espèce de rainette et de couleuvre possiblement menacées? Pour conserver des habitats de nidification d'oiseaux migrateurs qui ont le reste du canal pour nicher? Pour quelques buttes de terre contaminée que l'on peut désormais facilement décontaminer et conserver dans la zone de construction?

2005

2010

Vous avouerez que les arguments sont plutôt faibles pour l'instant. Malgré tout, je tiens à m'opposer à ce projet, pour une autre raison. Celle du 3 % d'effet de serre.

2015

D'abord, un point que je voudrais souligner, qui m'interpelle beaucoup, c'est l'entente signée entre Hydro-Québec, la MRC Beauharnois-Salaberry et Melocheville. Je me questionne sérieusement sur la vitesse avec laquelle le tout s'est fait et surtout si les élus ont pu réellement prendre une décision éclairée. Entre autres, à propos de la clause de 25 ans sans possibilité de demande ultérieure.

2020

À titre de contribuable et compte tenu du peu de taxes que nous retourne l'entreprise, je me demande quel impact pourrait avoir cette clause. Les coûts supplémentaires pour s'équiper, entretenir et desservir cette centrale en cas d'incendie ou de catastrophe, qui les absorbera? Advenant des fautes ou des dégâts environnementaux d'une quelconque nature de la part de l'entreprise, quels seront les recours possibles de la municipalité à la MRC pour demander de corriger le tir?

2025

Il y a aussi sur le tableau du promoteur, Hydro-Québec garantit 636 emplois lors de la construction et 53 lors de l'exploitation de la centrale. Quelles personnes par chez nous maîtrise le cycle combiné et son opération? Quel domaine d'emploi restera-t-il aux gens de la région, une fois que les postes surspécialisés et de superviseur technique seront comblés?

2030

Le protocole d'entente exige d'Hydro-Québec, de pair avec le Centre de développement local, que l'on crée une banque de fournisseurs et de travailleurs locaux, que le promoteur organise des rencontres avec ces derniers pour les informer et qu'il facilite les contacts entre la main-d'oeuvre locale et les fournisseurs, mais ne précise pas que les fournisseurs doivent être locaux.

2035

Où sont les garanties d'embaucher du personnel et des fournisseurs locaux? Nulle part, madame la présidente. L'entreprise a seulement le mandat de créer une banque, d'informer les fournisseurs et de faciliter les contacts entre eux.

2040 Au niveau de l'économie d'énergie, lorsque monsieur Michel Guay du ministère des Ressources naturelles a répondu aux demandes de la présidente au sujet des programmes d'économie d'énergie, il a précisé que le Conseil des ministres a demandé à Hydro-Québec de doubler la cible de .4 TWh à .8 TWh. Et, lorsqu'on lit la décision de la Régie de l'énergie, il est écrit que:

2045 **Le potentiel d'économie globale via les programmes d'efficacité énergétique évaluée à 6 TWh doit être révisé à la hausse à environ 8 TWh.+*

2050 Or, dans sa présentation lors des audiences, Hydro-Québec nous dit qu'il cherche à économiser .4 TWh grâce à l'ajout de nouveaux programmes, alors que le Conseil des ministres demande de doubler cet objectif. Tandis que l'objectif global qu'il nous présente est à 5 et 6 TWh, toutes formes confondues, alors qu'il devrait être à 8 TWh. Est-ce à dire que dans sa présentation et sa proposition au BAPE, Hydro-Québec aurait tenu compte seulement de .4 au lieu de .8 et de 5 au lieu de 8? Ne pourrions-nous pas supposer que cette erreur a des répercussions directes sur le réel besoin d'énergie pour l'avenir et sur la nécessité du projet du Suroît? Je pose la question.

2060 De plus, à travers les discussions et les éclaircissements apportés devant la Commission, on apprend que 2 M\$ devraient être investis en programmes d'efficacité énergétique pour aller chercher une économie de 9.5 TWh. La Régie de l'énergie confirme que seulement 350 000 \$ ont été investis dans cette somme, entre 93 et 95, mais qui, néanmoins, ont rapporté 2.5 TWh d'économie. N'y aurait-il pas lieu de croire qu'avec 2 M\$ également investis, nous aurions pu obtenir ce 9.5 TWh?

2065 En ce sens, madame, je vous fais quelques recommandations. Compte tenu que le Protocole de Kyoto demande une baisse substantielle des émissions de gaz à effet de serre à tous les pays signataires et compte tenu que le Canada va ratifier cette entente internationale d'ici la fin de l'année, à titre d'entreprise responsable et appartenant aux citoyens, Hydro-Québec se doit de faire mieux que d'espérer de recevoir des crédits pour le passé, si louables aient été ses non-accumulations de gaz. Participer à une nouvelle augmentation de ces gaz, volontairement et délibérément, est un affront aux autres nations signataires et un acte presque criminel de la part d'une entreprise d'État.

2075 On ne parle plus de l'avenir d'une région ou d'une municipalité, mais de l'avenir de notre planète. Nos émissions de gaz à effet de serre sont en train de bouleverser le climat avec une rapidité non mesurable. La planète, elle, va survivre à ces modifications, mais comme elle l'a fait depuis plus de quatre milliards d'années, je n'ai même pas l'ombre d'un doute. Mais l'être humain, lui, en sera-t-il capable? Et, est-ce que nos enfants survivront à nos accumulations?

2080 Première recommandation, madame la présidente. Pour cette raison et les nombreuses autres évoquées dans mon intervention, je demande à la Commission qu'elle ne recommande pas et refuse du revers de la main la mise en chantier de cette centrale.

2085 Et, comme recommandation numéro 2, je demande à la Commission de faire pression auprès du gouvernement afin que soit retirés de la liste des soumissionnaires retenus pour la construction de toute nouvelle centrale, tous les projets proposant la construction de centrale à cycle combiné au gaz naturel.

2090 Comme troisième recommandation, il y a quelques jours, deux organismes de réputation internationale ont publié un rapport conjoint à propos des objectifs atteignables de Kyoto. En effet, la Fondation David Suzuki, ainsi que le Réseau d'action face aux changements climatiques, ont rendu public leur rapport. En résumé, cette étude rapporte que le Canada peut couper la moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dépassant très largement l'objectif de Kyoto en cours de route.

2095 Les actions proposées dans ces fascicules sont très claires, faciles à appliquer, tout en utilisant la technologie existante, particulièrement au niveau du transport et de l'énergie de chauffage. Le rapport identifie même les actions à prendre pour chacun des domaines.

2100 Ces propositions, cependant, ne sont pas neuves pour le Québec. Déjà, en 1985, Luc Gagnon, maintenant à l'emploi d'Hydro-Québec, proposait dans son livre exactement le même concept mais dans une perspective de développement québécois, qui disait que les économies d'énergie sont une façon parmi d'autres de produire de l'énergie. Son projet propose de faire entre autres un million de petites Baie James miniatures en faisant participer chaque ménage de la province.

2110 Afin de pouvoir éclairer tout le monde adéquatement sur ces possibilités et démontrer leur grande capacité, pourquoi ne pas inviter monsieur Gagnon et monsieur Suzuki devant la Commission pour venir expliquer ces possibilités.

2115 Alors, recommandation numéro 3: considérant le gain substantiel fait avec 350 000 \$; considérant que le plan d'Hydro-Québec présente des baisses d'investissement dans les nouveaux programmes, alors que le gouvernement demande de revoir ces hausses et ces objectifs de réduction; considérant qu'il faut mettre en place des actions immédiates afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, je demande à la Commission qu'elle recommande à la Régie de l'énergie qu'elle exige d'Hydro-Québec d'investir les sommes prévues, soit le reste du 2 M\$ pour des programmes d'économie d'énergie.

2120 Et, finalement, considérant que la réelle pointe a été identifiée comme étant 2005-2006; considérant que la mise en opération quelque temps après des centrales Sainte-Marguerite et Toulustouc apportera un bénéfice net d'énergie; considérant que des programmes d'économie d'énergie peuvent apporter de substantiels bénéfices d'électricité capables de nous faire passer la demande critique en 2005-2006; considérant qu'un programme d'économie d'énergie apporte

2125

des dividendes dans de courts délais; considérant que la filière au gaz naturel participerait à l'émission de nouveaux gaz à effet de serre; considérant que le Protocole de Kyoto demande de réduire ceux-ci; considérant qu'Hydro-Québec se doit d'agir en citoyen corporatif responsable; considérant que notre région a un sérieux besoin d'aide économique.

2130

Au nom de notre communauté, je demande à la Commission qu'elle propose à notre gouvernement qu'elle prenne les argents devant servir à la construction de la centrale pour les investir dans la mise en application de nouveaux programmes locaux d'économie d'énergie qui atteindront le même but qu'une centrale émettrice de gaz à effet de serre, c'est-à-dire, un, des programmes qui feront prospérer la région en faisant participer et travailler les entrepreneurs, les fournisseurs, les travailleurs locaux; des programmes qui participeront concrètement et directement à l'augmentation de l'énergie recherchée et permettront la réduction de la consommation d'énergie et, en surplus, réussiront dans un avenir rapproché à réduire les émissions de gaz à effet de serre au lieu d'en créer de nouveaux.

2135

2140

Une action locale pour un développement global et durable. Merci beaucoup, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Merci, monsieur Desrochers.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2150

Monsieur Desrochers, je voudrais revenir au protocole d'entente que vous avez critiqué dans sa forme, puis dans son utilité. Quelles seraient vos attentes à l'égard d'un protocole d'entente?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

2155

On revient encore -- premièrement, le protocole d'entente ne devrait pas être en rapport, je pense, à une construction d'une centrale mais plutôt par rapport à ce qu'Hydro-Québec doit présentement remettre et à titre d'institution qui... je ne sais pas si c'est lui ou si c'est la loi qui fait, je n'ai pas trop saisi, je ne suis pas un élu municipal, mais on m'a dit qu'ils ne paient pas une bonne portion de leurs taxes ou en tout cas ne les paient pas au bon endroit. Je ne sais pas si ça va au gouvernement ou à un fonds de consolidation qu'on a parlé.

2160

Alors, je pense qu'on pourrait peut-être d'abord établir de ramener les sous à la bonne place avant de penser à signer un quelconque protocole d'entente pour la construction de quelque chose qui va, en quelque part, augmenter la possibilité de détruire la couche d'ozone.

2165

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, rétablir la véritable qualité du citoyen Hydro-Québec.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

2170

D'abord.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2175

D'abord.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

2180

Avant de penser à construire, puis d'essayer de nous acheter avec 4 M\$, puis en investir 1 M\$ pour une piste cyclable, puis 3 M\$ à une autre municipalité.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2185

Vous avez également abordé à quelques reprises les notions d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, ces choses-là. On sent votre préoccupation à ce niveau-là. Est-ce que le prix actuel du kilowattheure est un obstacle, selon vous, à la progression rapide des mesures d'efficacité énergétique ou d'économie d'énergie?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

2190

J'ai aucune connaissance dans ce domaine-là. Tout ce que j'ai vu, c'est que les rapports de monsieur Suzuki et de monsieur Gagnon semblaient être très en faveur d'une économie d'énergie qui pourrait, peu importe le prix que l'on paie, ferait qu'on économise de l'énergie. On en met en banque et là, on pourrait la revendre au lieu de créer des centrales du type qu'on veut construire ici pour pouvoir en vendre. Peu importe le prix.

2195

On nous dit dans les études qu'on pourra en faire des économies et avec ce qu'on aurait, et ceux-là, donc on pourrait les vendre. On aurait au-delà de notre 165 et plus de ce qu'on a besoin et, là, vendons ce qu'on a en trop, grâce aux économies qu'on a faites chez nous.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

2200

Donc, vous supportez l'idée du commerce de l'électricité et vous imaginez que l'approvisionnement et les surplus disponibles au commerce devraient être réalisés principalement à partir de mesures d'économie d'énergie.

2205

M. ANDRÉ DESROCHERS :

2210

Exactement. Et, je pense que notre région en aurait diablement besoin. La Commission scolaire est 6 M\$ dans le trou, 20 % d'enfants qui sont en difficulté, qui n'ont même pas d'orthophonistes sur le territoire. On n'est pas capable de se les payer. On n'en trouve pas non plus. Puis on a un ergothérapeute, puis on a des gens qui ont des besoins. On aurait bien

2215 besoin de cet argent-là et de le faire fructifier. Si on pouvait aller le chercher, au lieu de créer des effets de serre, par le biais d'économie d'énergie, je pense qu'on aurait une approche, comme disait le premier intervenant ce soir, une action concrète.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

2220 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Desrochers, vous êtes préoccupé des gaz à effet de serre. Selon vous, comment la diminution des gaz à effet de serre, cette question-là, comment devrait-elle être abordée? Comment, pour réduire les gaz à effet de serre, quelle approche on devrait avoir?

2225 **M. ANDRÉ DESROCHERS :**

2230 Je pense qu'il faut intégrer tout ce qu'on peut et le plus rapidement possible. C'est sûr qu'on veut bien avoir des autos électriques mais les concessionnaires d'autos, les fabricants d'autos sont actionnaires dans les pétrolières. Ce n'est pas eux autres qui vont mettre ça sur le marché. En tout cas, ça va prendre du temps. On en fait un petit bout, on les vend 35 000 \$. Alors, qui peut se les payer? Pas grand-monde encore peut se les payer. Encore ce soir, on présentait un petit véhicule à deux roues pour se promener dans les rues de Montréal, mais on n'a pas l'autorisation parce qu'il irait principalement sur le trottoir.

2235 Alors, je pense qu'il faut se concerter. Et, comme le fait le rapport de monsieur Gagnon, comme le fait le rapport d monsieur Suzuki, c'est globalement, il faut foncer dans toutes les places en même temps. On a la technologie aujourd'hui pour y penser. Les gens sont de plus en plus alertes technologiquement.

2240 Oui, bon, il y a le Suroït. Ils ne l'utiliseront pas, on a la possibilité via les économies d'énergie. Il y a les automobiles, le transport qui est chez nous le principal émetteur de ça. On a vu des tableaux pendant la séance de 37 %, je pense, comparativement à l'énergie. Alors, il y a ceux-là qu'il faut s'attaquer principalement, je pense. On parle déjà d'autobus avec de l'huile de patates frites. Hier soir, on parlait de ça, pour économiser, diluer le diesel, diminuer les émanations. Alors, il y a déjà des choses concrètes qui se font, alors il faut continuer et les encourager. Il ne faut pas les laisser tomber.

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

2250 Vous êtes préoccupé de la santé économique de votre région. Bon, évidemment, vous n'êtes pas en accord avec la réalisation du projet. Si, par ailleurs, le gouvernement autorisait la réalisation du projet, est-ce que vous croyez qu'il est possible de concilier l'amélioration de la santé et de la santé économique de la région avec les impacts du projet, selon vous?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Non, je ne pense pas.

2260 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas possible?

M. ANDRÉ DESROCHERS :

2265

Non. Juste à penser que cette centrale-là va émettre 3 % à elle tout seule... on vient d'autoriser Varennes, on ne sait pas trop combien qu'ils vont en émettre. C'est-tu un autre 3 %? Alors, si on continue à faire des petits comme ça... On ne parle pas juste de santé économique, de santé des gens. On parle de l'atmosphère de la planète. On parle de chez nous, pour survivre. C'est quelque chose d'encore, en tout cas ça me semble plus important encore que tout le reste. Si on n'a plus rien, si on n'a plus d'atmosphère, on fait quoi? On va aller vivre sur la lune?

2270

Je ne peux pas concevoir qu'on peut accepter un projet dans cette envergure-là, alors qu'il y a d'autres possibilités qui s'offrent à nous, entre autres l'économie d'énergie qui est, en tout cas d'après ce qu'on a pu lire -- en tout cas, si vous pouviez les faire venir ici devant vous, peut-être qu'ils pourraient vous expliquer mieux la façon. Il y a des économies, qu'ils ont dit, de 10 Md\$ qui se feraient en dix ans, via les études qu'ils nous ont amenées. Monsieur Suzuki aussi parle de 50 % de ce qu'on est présentement, alors ce n'est pas rien, en à peine 25-30 ans.

2275

2280

LA PRÉSIDENTE :

2285 Merci beaucoup monsieur Desrochers.
 Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

2290

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Blain. Bonsoir!

2295

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2300 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Je vais simplement vous résumer comment je vais procéder pour respecter le temps qui est alloué. Je ne vous lirai pas, évidemment, le mémoire intégralement, il est assez volumineux. Je vais me contenter de mettre en situation, en relisant certains passages de l'introduction et mes conclusions. Pour le reste, je vais développer sur le corpus central du mémoire pour bien expliquer la démarche qui a caractérisé toute ma démonstration.

2305 Avant de procéder, j'aurais simplement quelques petites -- un addendum verbal à signifier sur deux points particuliers, que je pourrai transmettre par écrit, par après. Deux petites erreurs que j'ai remarquées à la relecture. D'abord, à la page 15, la fin du premier paragraphe, il y a une valeur qui est indiquée à la dernière ligne du premier paragraphe, qui est de 183 TWh. Il faudrait y lire 184,2 pour être conforme aux calculs qui ont été imputés à ces valeurs-là, et au tableau qui suit.

2310

2315 Ensuite, il y a un autre petit détail à la page 27, en bas du tableau qui est en milieu de page, il y a une explication, une note qui commence par: **La moyenne de puissance dédiée...+* et qui finit à la quatrième ligne: **... dédiée à l'aluminerie Alouette...+*, entre parenthèses, vous voyez: 30 657 – c'est des mégawatts – X 1,085 = 33 263. Il faudrait voir un + à la place du = entre le 33 263 et le 500, le 500 étant évidemment la puissance additionnelle requise pour approvisionner l'aluminerie Alouette quand elle entrera en service. Alors, c'était les deux modifications importantes.

2320 Je vais donc tout de suite procéder. Je vous promets de ne pas le lire intégralement. Je vais être très sélectif.

Alors, donc, c'est à titre individuel que je vous sou mets le présent mémoire. Le projet de centrale à cycle combiné qui est en examen devant vous met en cause les intérêts de tous les Québécois autant que les miens, que ce soit à titre de clients de la société d'État, soit à titre de

2325 contribuables ou à titre d'actionnaire d'Hydro-Québec, représentés en cela par un fiduciaire désigné, le ministre des Finances du Québec.

2330 Ma résidence est à 6,5 kilomètres au nord-est de l'emplacement projeté par la centrale du Suroît. Je ne viens pas plaider sur les questions environnementales ou de sécurité sociale mais ma résidence, comme celle de 2,5 à 3 millions de Québécois est dans la direction nord-est, est-nord-est par rapport à la centrale du Suroît, c'est-à-dire en plein dans l'axe des vents dominants où seront nécessairement transportées la majeure partie des 2,4 millions de tonnes de CO₂ qui vont être produites annuellement par cette centrale.

2335 Les implications sociales et environnementales d'un projet de cette nature et de cette ampleur sont nécessairement considérables. D'autres intervenants feront devant vous des représentations relatives aux enjeux environnementaux, de santé publique ou de sécurité que soulève ce projet. Cependant, l'importance de ces enjeux est telle, dans le cas de ce projet, que l'application du principe de précaution, fondement de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, doit être assurée de façon rigoureuse, éclairée et conséquente.

2345 La volonté de votre Commission d'évaluer objectivement la justification du projet visé par la présente audience constitue une condition essentielle à la réalisation du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la nécessité du projet sur le plan énergétique ainsi que sa rentabilité sur le plan économique doivent être examinées et établies préalablement, je dirais même prioritairement, sans quoi il ne saurait être justifié, quelle que soit la nature de ses impacts environnementaux. C'est justement l'objet de ma participation au présent dossier qui porte sur la justification du projet.

2350 À titre d'analyste indépendant dans le secteur de l'énergie, mes tâches professionnelles consistent à recueillir et à classer des données validées, à les analyser, à les mettre en perspective. Dans le cas du présent dossier, cette analyse de la justification du projet soumis comporte cinq étapes. Et, je passe tout de suite à la description de la démarche.

2355 D'abord, il y a une mise en contexte qui se trouve à être dans le mémoire, la première section et qui traite des cadres législatif et réglementaire applicables aux activités d'Hydro-Québec en ce qui concerne son marché domestique et la description de son obligation de fournir en vertu des amendements qui ont été apportés à la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

2360 La deuxième section constitue, en fait, le bilan des installations existantes en termes de puissance installée et de capacité annuelle de production en énergie. Ce bilan a été ajusté en tenant compte des projets déjà autorisés d'Hydro-Québec et de la croissance projetée conséquemment de la capacité de production. Donc, dans un premier temps, établir quelle est la capacité actuelle et projetée dans un horizon de dix ans à venir, la croissance prévisible de cette capacité de production annuelle en énergie et de puissance installée dont disposerait Hydro-Québec comme société intégrée, Hydro-Québec l'entreprise, donc établir ses capacités.

2370

Le chapitre qui suit, c'est-à-dire la section 3, concerne le bilan des ventes d'électricité d'Hydro-Québec sur l'horizon de dix ans qui est compris entre les années 1991 et 2001, et toutes ces évaluations-là, tous ces tableaux-là sont basés sur les données publiques, publiées dans les rapports annuels d'Hydro-Québec ou, occasionnellement, dans la publication du ministère des Ressources naturelles qui s'appelle L'Énergie au Québec, publication annuelle.

2375

Donc, dans la section 3, on a le bilan des ventes d'électricité dans les différents marchés, la croissance, la caractérisation et la répartition de ces ventes entre les catégories de clients en ce qui concerne le marché québécois et entre les ventes de court et de long terme en ce qui concerne les marchés extérieurs. Cette section est conclue par les prévisions de croissance des ventes annuelles d'Hydro-Québec pour l'horizon 2002-2011.

2380

La section 4, enfin, concerne le bilan de la puissance requise à la pointe de la demande hivernale, d'après les données publiées par Hydro-Québec pour les années rétrospectivement 1991 à 2001 toujours. J'ai tenté dans cette section de départager la part de la puissance requise à la pointe annuelle entre les besoins québécois, les besoins prioritaires et les besoins globaux qui sont trois notions distinctes pour Hydro-Québec. Et, évidemment, à la fin de cette section, comme les autres, j'ai tenté d'évaluer la croissance éventuelle des besoins de puissance à la pointe pour les dix prochaines années.

2385

2390

Je dois vous dire, pour ce qui est des résultats des scénarios prévisionnels que j'ai utilisés, sans me douter des résultats auxquels j'arriverais au départ, que je me suis retrouvé à des valeurs relativement proches des scénarios qu'Hydro-Québec avait elle-même établis dans le dossier R-3470 de la Régie de l'énergie concernant le Plan d'approvisionnement du distributeur. En fait, mon scénario le plus fort correspondait au scénario moyen d'Hydro-Québec. Par contre, Hydro-Québec avait étudié un éventail de probabilités beaucoup plus large que le mien. Donc, il couvrait un beaucoup plus large faisceau de probabilités.

2395

2400

Pour ce qui est de la puissance disponible pour Hydro-Québec sur l'horizon de dix ans, qui est l'horizon prévisionnel que j'ai couvert, je suis arrivé aussi à un résultat qui correspondait à toutes fins pratiques à ce qu'Hydro-Québec considère elle-même comme étant l'ajout de puissance annuelle qui est requis pour rencontrer la croissance des besoins, c'est-à-dire à peu près 300 MW de puissance annuellement.

2405

Alors, je vais me contenter maintenant de vous résumer les conclusions auxquelles j'en arrive. J'imagine que vous aurez des questions, alors je vais vous laisser un maximum de temps. Je vais tout de suite me rendre à la conclusion.

2410

Évidemment, j'ai également une section qui couvre les questions de rentabilité, telle qu'alléguée par Hydro-Québec, de ses activités commerciales, ses ventes dans les marchés

extérieurs. Je vais vous laisser poser des questions là-dessus si vous le voulez. De toute façon, vous avez en substance l'essentiel des observations que j'ai fournies là-dessus.

Alors, en conclusion, j'ai donc tenté d'évaluer la justification du projet du Suroît à l'égard de l'obligation de fournir. Compte tenu du fait qu'Hydro-Québec a choisi de ne pas soumettre ce projet de centrale du Suroît en vertu des cadres législatif et réglementaire qui sont prévus à cette fin, la centrale projetée du Suroît ne peut pas être considérée comme une source d'approvisionnement futur pour la satisfaction des besoins additionnels du distributeur. Hydro-Québec avait le loisir de soumettre ce projet-là parmi d'autres dans le cadre du premier appel d'offres. En fait, la puissance installée dont Hydro-Québec dispose est telle, à ce moment-ci, qu'elle s'est même permis de déposer deux soumissions provenant d'installations existantes et situées à la Baie James.

LA PRÉSIDENTE :

Je veux juste vous dire qu'il vous reste à peu près une minute.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Parfait. Alors, la justification à l'égard des besoins prioritaires, à l'égard de l'énergie, en ne considérant que les projets déjà autorisés, la capacité annuelle de production du parc d'Hydro-Québec, à un facteur d'utilisation de 60 % pour les années 2002 à 2008, même après déduction des pertes de transport, excédera de plus ou moins 30 TWh la consommation annuelle d'électricité des clients québécois estimée sur la base d'un scénario de croissance moyen-fort.

En conséquence, le projet de centrale du Suroît ne peut pas se justifier en vertu d'un resserrement du bilan offre-demande tel qu'allégué par le promoteur.

À l'égard de la puissance, l'ajout du projet de centrale du Suroît au parc de production d'Hydro-Québec n'est pas justifié en regard du rapport entre la puissance dont disposerait Hydro-Québec à l'horizon 2002-2010, estimée de façon conservatrice, et la croissance de ses besoins en puissance pour les mêmes années estimée sur la base d'un scénario prévisionnel fort.

Maintenant, à l'égard des activités commerciales d'Hydro-Québec, la capacité d'Hydro-Québec de participer à la croissance des marchés ne serait pas affectée dans l'éventualité où ce projet ne se réaliserait pas. L'écart entre la capacité dont disposera la société d'État et celle requise pour rencontrer ses obligations, l'ensemble de ses besoins prioritaires, entre 2002 et 2010, est tel qu'il confère à Hydro-Québec une importante marge de manoeuvre pour conclure des ventes discrétionnaires additionnelles et même dans des proportions de loin supérieures à toutes les ventes discrétionnaires qu'elle a conclues depuis dix ans.

Donc, l'argument d'Hydro-Québec à l'effet que la non-construction de la centrale du Suroît l'empêcherait de participer à la croissance des marchés et de satisfaire une demande qui,

2455 autrement, serait comblée par d'autres producteurs, doit être rejeté par la Commission parce qu'il ne survit pas à une analyse objective des faits.

2460 J'achève, madame la présidente. Quant à la justification du projet en regard de la rentabilité présumée des activités commerciales, la Commission ne peut pas porter un jugement valable sur cette question parce que le promoteur n'a pas fourni ou a refusé de fournir les informations relatives aux coûts associés à ces activités d'achat-revente et de courtage. La Commission ne dispose donc pas des éléments requis pour porter un jugement sur la rentabilité de ces activités, tel qu'allégué, et Hydro-Québec, par son refus de divulguer les informations utiles à cette fin, a failli à son devoir d'en faire la démonstration.

2465 En ce qui concerne, finalement, la conformité du projet aux objectifs de développement durable, le promoteur n'a pas démontré que son projet assurerait le maintien de l'intégrité de l'environnement, ni l'amélioration de l'équité sociale, pas plus que l'amélioration de l'efficacité économique. La Commission doit en conclure qu'il ne satisfait pas aux exigences du développement durable.

2470 Compte tenu de ce qui précède, je demande donc au BAPE tout simplement, d'abord, de faire valoir auprès du ministre de l'Environnement du Québec l'ensemble des motifs qui militent contre l'acceptation de ce projet, qui sont abondamment détaillés dans le mémoire. Et, 2475 deuxièmement, d'en recommander le rejet.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Merci, monsieur Blain. Dans la partie mise en contexte de votre mémoire, vous nous dites qu'Hydro-Québec s'était vu attribuer un monopole territorial à l'époque. Alors, selon vous, un monopole, est-ce que c'est toujours quelque chose qui devrait exister? Quelle est votre position par rapport à ça?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2485 Par rapport à une entreprise monopolistique?

LA PRÉSIDENTE :

2490 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2495 Ma position n'est pas tout à fait la même s'il s'agit d'un monopole privé ou un monopole d'État. Là, ce dont on parle, c'est d'un secteur économique nationalisé. Alors, un monopole d'État, c'est bon dans la mesure où les processus de supervision, d'autorisation, de contrôle, d'approbation sont suffisamment indépendants, et équipés, et compétents, pour assurer une supervision et un processus, en fait, qui est public, qui est clair, qui est transparent, et qui repose sur une appréciation rationnelle des questions tarifaires, notamment.

2500 Dans le cas d'un monopole public comme Hydro-Québec, le problème principal, c'est le rôle conflictuel dans lequel se retrouve l'actionnaire, l'actionnaire étant le ministre des Finances du Québec qui, nécessairement, est déchiré entre son intérêt de se faire verser un maximum de dividendes et son obligation présumée de représenter l'intérêt public, l'intérêt public étant

2505 l'ensemble des citoyens du Québec qui sont aussi les clients d'Hydro-Québec, les contribuables.

Alors, un monopole d'État, moi, je suis favorable au maintien du caractère nationalisé de ce secteur de l'économie québécoise. Je trouve déplorable que le Québec ait été engagé sur la voie de la déréglementation d'une façon indirecte, larvé à petit feu, sans véritable débat public, sans qu'on ait pu soupeser les avantages et les inconvénients, finalement, de la réintroduction de la concurrence dans un secteur économique qui nous a tant profité du fait qu'il avait été nationalisé.

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez abordé la question de l'actionnaire unique qui, vous dites dans votre mémoire: le ministre des Finances en a été désigné l'actionnaire unique.

2520 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2525 Qu'est-ce que ça a comme impact pour les Québécois que nous sommes tous?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2530 Ce changement à la loi constitutive? Ce changement-là a confié au ministre des
Finances un rôle de fiduciaire à l'égard des actifs qui appartiennent à tous les Québécois.
Initialement, c'était l'ensemble des Québécois qui était désigné comme les actionnaires. À ce
moment-là, ça le place dans une situation par rapport aux décisions concernant l'orientation des
choix corporatifs de la société qui pourrait l'inciter -- en fait, il y a eu plus que ça comme
2535 changement à la loi constitutive, mais qui a créé un incitatif beaucoup plus fort à détourner la
vocation originale de la société d'État vers une vocation beaucoup plus commerciale.

À partir du début des années 80, quand la loi constitutive d'Hydro-Québec a été
amendée, le versement d'un dividende à l'actionnaire, équivalant à la moitié des bénéfices nets,
est devenu une possibilité. Alors qu'auparavant, les tarifs de la société d'État devaient ne servir,
2540 en fait, qu'à couvrir l'ensemble des coûts. La vocation initiale de la société, c'était de fournir
aux Québécois l'énergie au meilleur prix, à des prix uniformes sur tout le territoire et à des prix
qui ne visaient que la pleine couverture des coûts de la société, coûts de financement, coûts
d'exploitation.

2545 À partir du début des années 81, du moment où l'actionnaire désigné est le ministre des
Finances du Québec et que le fiduciaire se voit en situation de pouvoir se voir verser un
dividende équivalant à la moitié des bénéfices nets, si le taux de capitalisation atteint ou
dépasse les 25 %, évidemment, son intérêt, l'intérêt gouvernemental se trouve mis dans une
situation de conflit potentiel par rapport à l'intérêt des citoyens qui sont aussi des clients de la
2550 société d'État.

Alors, bon, par exemple, madame la présidente, on pourrait se poser la question:
supposons, prenons l'hypothèse que les Québécois, bien qu'on ait des tarifs parmi les plus
avantageux en Amérique du Nord, on paye -- supposons, c'est une hypothèse -- 10 % de trop.
2555 On serait surfacturé de 10 % parce que le rendement véritablement versé à l'actionnaire est plus
élevé que ce qui serait autorisé par n'importe quel organisme réglementaire qui ait la pleine
visibilité de l'ensemble des coûts des trois secteurs de la société d'État, du monopole qui est
réglementé.

2560 Bon, on pourrait dire, à première vue, bien, en fait, ce n'est pas grave, parce que ce
qu'on génère comme revenus gouvernementaux à même nos tarifs d'électricité, c'est une
contribution aux revenus dont l'État a besoin pour payer des services publics qui profitent à tout
le monde: éducation, santé, etc.

2565 Seulement, quand on fait intervenir la fiscalité dans cette situation-là, on se rend compte
que les entreprises, si toutes les catégories tarifaires sont surfacturées de 10 % -- c'est
l'hypothèse -- les entreprises, elles, vont déduire leurs dépenses énergétiques des bénéfices
bruts qu'elles font pour établir le bénéfice net sur lequel elles seront peut-être imposables, alors
que les citoyens qui sont des particuliers devant la *Loi de l'impôt sur le revenu* vont payer leur

2570 tarif d'électricité sur les revenus nets qu'il leur reste après impôt. C'est une très grosse
différence.

2575 Donc, le problème, ce n'est pas d'avoir créé une espèce de régime de taxation indirecte
permanent, parce que c'est un peu ça qu'Hydro-Québec est devenue, c'est que ce régime de
taxation indirecte là est foncièrement régressif et défavorable aux citoyens qui ont les plus faibles
revenus, parce qu'eux – c'est l'hypothèse – si tout le monde est surfacturé de 10 %, eux se
voient amputés d'une proportion de leur revenu net après impôt beaucoup plus importante que le
reste de la population, tout le monde ayant des besoins de chauffage hivernaux équivalents et,
2580 en plus, c'est de l'argent qui serait, de toute façon, autrement affecté à d'autres dépenses
essentielles.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2585 Monsieur Blain, dans un premier temps, peut-être valider certains chiffres...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Oui.

2590 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

... dans un des tableaux que vous avez présentés à la page 20 de votre mémoire.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2595 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2600 Qui fait état des ventes d'Hydro-Québec sur le marché extérieur.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2605 Ce sont toutes, monsieur Labrie, des données tirées telles quelles des rapports annuels
pour les années correspondantes.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2610 Mais, justement, vous dites que les produits des ventes totalisent, en 2001, 3 120 Md\$.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Oui.

2615 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Alors que l'achat d'électricité et de combustible: 3 532 Md\$. Alors, votre tableau indique que l'achat d'électricité et de combustible a été supérieur au produit de la vente.

2620 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Oui.

2625 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

C'est parce que si je vais au rapport annuel de 2001, on me dit que les achats d'électricité et de combustible sont passés de 1.8 à 2.7 Md\$.

2630 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Vous êtes à quelle page, monsieur Labrie?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2635 Je suis à la page 55. Je voulais savoir si on parle bien de la même chose. À la page 55.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Oui. À quel paragraphe?

2640 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Le tout dernier.

2645 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

Oui. Et, pourtant, je lis la même chose que vous. Et, pourtant, quand on va à la page 92 du même rapport annuel, dans la première section du haut: *Résultat: produits, charges*, vous me suivez?

2650

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

2655 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

2660 Dans la colonne de gauche. *Exploitation* et, tout de suite en dessous: *Achats d'électricité et de combustible*, on parle de millions de dollars, donc 3 532 Md\$. Alors, je ne peux pas expliquer mieux que vous l'incompatibilité entre les chiffres du bilan consolidé et ce qui est affirmé à la page 55.

2665 Seulement, toujours pour en rester à la page 55, je vous amène au dernier paragraphe, vous étiez au début de la phrase. La progression de 902 M\$, quelle que soit la valeur nette et la difficulté de réconcilier ce qui est écrit là avec le bilan consolidé, vous lisez à la toute fin:

Les achats d'électricité à court terme directement reliés aux transactions de courtage d'énergie hors Québec expliquent la quasi-totalité de cette croissance.

2670 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais ma question, c'était, ça fait du sens pour vous que l'achat d'électricité et de combustible dépasse les produits de la vente?

2675 **M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :**

2680 Ça n'a aucun sens. Ça démontre que les activités d'achat-revente d'Hydro-Québec en marché extérieur ont des coûts importants qu'Hydro-Québec ne veut pas divulguer. D'ailleurs, c'est pour ça que la Commission, pas plus que quelque autre autorité réglementaire, est en mesure d'établir la rentabilité réelle de ces activités-là. Ce n'est pas tout de la part d'Hydro-Québec d'alléguer que ça génère des revenus fantastiques, que c'est très payant, 10, 20, 30, 40, 60 jours par année parce que les prix subissent de flambées incroyables, il faut qu'on connaisse les coûts aussi.

2685 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais en faisant cette comparaison-là, monsieur Blain, ces deux chiffres-là...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2690 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2695 ... sans tenir compte des produits de la vente au Québec, ça paraît trompeur de comparer...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2700 Bien, il faudrait savoir précisément quelle part justement des achats d'électricité et de combustible est affectée aux centrales thermiques, par exemple en territoire québécois, qui desservent en bonne partie la charge locale. Bon, bien sûr. Mais supposons qu'il y ait juste 80 % de ces achats d'électricité et de combustible là, on nous dit: *la quasi-totalité*.

2705 Bon, supposons que c'est même juste 80 %. On n'a pas encore ajouté, aux coûts de ces achats d'électricité et de combustible là, les coûts de transport que la division Production ou la filiale Hydro-Québec, H.-Q.U.S. Energy Services pour les transactions en territoire américain, doit payer à chaque opérateur de réseau, qu'il s'agisse de l'État de New York, de la Pennsylvanie, à travers lequel il y a des transactions qui sont conclues, puis des échanges, du transport d'électricité physique.

2710 Il y a des tarifs de transport applicables pour faire traverser les blocs de puissance réservée, pour les durées réservées, dans chacune de ces juridictions-là. Il y a des pertes de transport qui doivent être assumées par le courtier ou le fournisseur, qu'il s'agisse de H.-Q.U.S., la filiale, ou Hydro-Québec Production, dans chacune de ces juridictions-là. On n'a pas
2715 commencé encore à établir la valeur de ces coûts-là de transport qui doivent être payés et on n'a pas, non plus, commencé à établir la valeur des pertes électriques, la valeur économique des pertes électriques qui sont générées par ces transactions-là.

2720 Et, je vous rappelle qu'en 2001, pour prendre la dernière année pour laquelle on dispose des données, Hydro-Québec a vendu 40,2 TWh – on a les chiffres toujours à la même page, d'ailleurs – 42,4 TWh et en a acheté 32,2 dans les marchés extérieurs. Ça veut dire qu'il y a 74 TWh d'énergie qui ont transité dans un sens ou l'autre et j'aurais aimé, à cet égard-là, que monsieur Vandal nous précise justement quelle part du courtage était du courtage financier qui n'implique pas le transit réel d'énergie, mais je pense que c'est encore marginal dans le total
2725 des activités de courtage.

Mais 74 TWh d'énergie transigés, appliquer des pertes minimalement de l'ordre de 5 à 7 % là-dessus, ça vous donne une idée qu'il y a eu au moins 3 à 4 TWh de valeur équivalente en énergie, donc en eau, qui sont partis en fumée pour couvrir ces pertes-là. Un térawattheure au
2730 prix actuel du marché, c'est 60 M\$.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2735 Je ne veux pas commencer un débat sur les chiffres, monsieur Blain. On pourra faire l'analyse de tout ce que vous nous avez présenté à la lumière des données fournies par Hydro-Québec. Mais dans un autre ordre d'idée, en supposant que la demande en électricité continue d'augmenter...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2740 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2745 ... et supposant que la centrale du Suroît est construite, et en vertu des cadres législatif et réglementaire, comme vous dites si bien, s'il y a des besoins additionnels qui sont pressentis par Hydro-Québec Distribution dans un avenir rapproché, Hydro-Québec doit nécessairement aller en appel d'offres...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2750 Oui.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2755 ... pour combler les besoins additionnels. Et, ça ne veut pas dire que la centrale du Suroît, si elle était présentée comme l'option pour fournir l'électricité, pour répondre à ces besoins additionnels là, ce n'est pas sûr qu'elle pourrait avoir le contrat. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça? Ce qui veut dire que...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2760 Pas nécessairement.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2765 Pas nécessairement. Donc, la venue d'une autre centrale demeure possible dans ce contexte-là, puis on ne pourrait pas l'empêcher à moins...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2770 La venue d'une autre centrale...

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2775

... d'une autre centrale.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2780

... d'Hydro-Québec ou de n'importe quel autre fournisseur.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Effectivement. En vertu du cadre législatif et réglementaire.

2785

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2790

Absolument. Sauf que là, on parle d'un projet de notre société d'État, puis on répond à une demande de notre ministre de l'Environnement qui fait partie de notre gouvernement sur un projet d'Hydro-Québec qui doit être considéré dans un contexte global. Et, il reste à peu près juste le BAPE pour juger justement de ce contexte-là, puis de la pertinence des orientations qui sont mises de l'avant, en prenant en considération les différentes options de développement qu'on a devant nous. Ce n'est pas de façon isolée qu'il faut considérer ce projet-là.

2795

J'aurais pu me passer complètement de faire le bilan offre-demande d'Hydro-Québec, parce qu'en fait, peu importe qu'Hydro-Québec ait une capacité de production d'ici 10 ans de 195 ou 200 ou 205 TWh annuellement, son obligation de fournir pour ce qui est des besoins du distributeur va toujours être bien juste 165 TWh. Alors, on est devant une situation où on ne peut pas présumer du fait que la moitié ou le tiers ou le quart des approvisionnements futurs du distributeur va venir d'Hydro-Québec ou plutôt de producteurs indépendants, de producteurs privés.

2800

2805

Donc, à la limite, la croissance de cette capacité de production-là d'Hydro-Québec, comme entreprise intégrée, pourrait être -- c'est-à-dire, la différence entre sa capacité de production éventuelle et son obligation de fournir et ses obligations pourrait être estimée sur la base de sa puissance totale installée dans 5 ans ou dans 10 ans, toujours à l'égard du 165 TWh.

2810

Et, ce qu'on constate, c'est que non seulement Hydro-Québec va disposer d'une marge de manoeuvre au moins aussi grande que ce qu'elle avait déjà depuis 10 ans, mais dans les faits, au lieu de disposer d'une marge, par exemple, de 2 à 3 ou même 4 000 MW de puissance qui reste disponible, même au moment de la pointe hivernale quand elle a satisfait toutes ses obligations québécoises et prioritaires, elle va avoir une marge jusqu'à 6 000 MW. Et, là, c'est en ne considérant que les projets déjà autorisés, à l'exclusion du Suroît. Imaginez-vous!

2815

Alors, la proportion des investissements et des ventes d'Hydro-Québec qui va être consacrée à l'exportation, c'est encore plus que ce qu'on connaît déjà. Et, la limite de la

2820

capacité d'Hydro-Québec de profiter de cette puissance installée là pour conclure des ventes, ça ne tient pas. Ça n'a pas de rapport avec sa capacité de production. Sa capacité de production dépasse largement ce qu'elle peut effectivement acheminer.

2825

Les contraintes pour Hydro-Québec, en termes de marché extérieur, ce n'est pas la quantité d'énergie qu'elle peut produire. C'est la quantité d'énergie qu'elle peut livrer, parce que la capacité des interconnexions est trop contraignante, la capacité des réseaux voisins est trop limitée par rapport à ce qu'Hydro-Québec peut acheminer.

2830

Et, la congestion des réseaux voisins s'est aggravée aussi depuis la déréglementation du marché de gros, parce qu'il y a eu une multiplication de courtiers, l'apparition de plein de courtiers, de fournisseurs nouveaux qui font des réservations de court terme pour acheter ici et vendre là-bas le lendemain, racheter là-bas et revendre ici deux jours plus tard, pour des quantités de puissance variables, pour des durées très courtes, des périodes très courtes.

2835

Donc, la tâche des opérateurs de réseau est devenue tellement complexe que ça n'a plus rien à voir avec l'époque encore récente où des entreprises de service public intégrées administraient, géraient les réseaux de transport en fonction de la meilleure façon de servir la clientèle locale. C'est devenu un marché spéculatif.

2840

Alors, Hydro-Québec aura une capacité de production encore plus grande, une marge de manoeuvre encore plus grande, mais pas nécessairement la possibilité d'acheminer l'énergie qu'elle sera capable de produire. On sera obligé, nous autres, de la financer, par exemple, de financer ces nouveaux investissements-là.

2845

Et, juste pour finir, monsieur Labrie, le dernier facteur que je voulais mentionner, c'est que la capacité d'Hydro-Québec de profiter des prix intéressants dans les marchés extérieurs est aussi limitée par la très courte durée, les très courtes périodes pendant lesquelles les prix flambent à la hausse. Ça peut être des questions de trois heures, six heures, douze heures, surtout en période estivale où il y a beaucoup de climatisation aux États-Unis, parce que leur pointe de la demande est inversée par rapport à la nôtre. Et donc, capacité des interconnexions limitée, on ne peut pas vendre autant d'énergie qu'on voudrait pour cette raison-là, puis parce que les durées où les prix sont vraiment avantageux sont trop courtes dans le temps.

2850

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2855

Merci, monsieur Blain.

LA PRÉSIDENTE :

2860 J'aimerais savoir, monsieur Blain, à partir des propos que vous venez de tenir, est-ce qu'on doit comprendre que le fait qu'Hydro-Québec fasse le commerce de l'électricité, comme vous le laissez entendre, est-ce que vous êtes contre cette approche-là?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2865 Non, madame la présidente, je ne suis pas contre le fait qu'on maximise l'utilisation des actifs qui appartiennent à la collectivité. Sauf qu'il y a des conditions à réunir pour que ce soit autant profitable pour les citoyens que pour l'actionnaire. Et, ces conditions-là ne sont pas réunies.

2870 La première condition, je l'ai mentionnée tantôt, c'est d'avoir un cadre réglementaire, un encadrement complet des activités d'Hydro-Québec basé sur la divulgation des coûts de ses trois secteurs d'activités. On ne peut pas avoir une réglementation susceptible de garantir des tarifs justes – dans le sens de justesse – et équitables s'il y a la moitié des actifs de la société d'État, c'est-à-dire, tous ses actifs de production et toutes ses activités commerciales qui sont
2875 regroupées sous la division Production, qui sont dans une boîte noire comptable, sur laquelle la Régie de l'énergie a aucune visibilité.

LA PRÉSIDENTE :

2880 Ça répond à ma question. J'aimerais savoir, maintenant, à la page 22 de votre mémoire, vous présentez un tableau comparatif de la capacité de production projetée et des prévisions de ventes.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2885 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2890 J'aimerais savoir si les ventes tiennent compte des contrats à long terme d'Hydro-Québec, à l'extérieur du Québec.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

2895 Vous êtes dans le tableau du bas de la page 22.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça, exactement.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Non. On parle du marché québécois, ici. Attendez un petit peu là. Oui, on parle du marché québécois ici. Les ventes, 152,2 pour l'année 2001, c'est le total des ventes québécoises réelles.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Maintenant, j'aurais une dernière question. Vous faites, dans votre mémoire, une perspective de développement et vous faites une proposition. Vous dites: **En aval d'une centrale de 600 MW avec réservoir...+*, on pourrait, par exemple, faire deux nouvelles centrales de 300 MW chacune construites en enfilade.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, pas à cette échelle-là, mais à une échelle plus petite, ce genre de projet-là existe déjà au Québec...

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... avec les petites centrales privées.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Non. Ce n'est pas du tout la même chose, non. Les petites centrales privées ont de gros handicaps de par leurs caractéristiques. D'abord, c'est des centrales sans emmagasinage. Elles sont obligées de vendre l'énergie au fur et à mesure qu'elle est produite. Elles ne peuvent pas la retenir. Donc, elles ne peuvent pas profiter des fluctuations de prix dans les marchés extérieurs.

2940

C'est une production autrement dit qui est valorisée par Hydro-Québec du fait qu'elle est achetée en vertu de garantie d'achat à long terme sur des périodes de 25 ans. Autrement, les producteurs privés ne trouveraient même pas le financement pour leur projet. Ils ne peuvent pas rentabiliser, ni en territoire québécois, ni en marché extérieur sans que... bon.

2945

Mais le concept dont vous parlez, qui est le concept d'exploitation en cascade, repose sur l'idée suivante. En ce moment, le défi d'Hydro-Québec, ce n'est pas de rajouter de la puissance additionnelle dans son parc existant, elle dispose déjà de largement de puissance par rapport à ses besoins. Autrement dit, on pourrait se contenter d'ajouter très, très progressivement, prudemment, un petit peu de puissance, quelques centaines de mégawatts par année, puis on aurait encore une marge de manoeuvre intéressante.

2950

2955

Le problème d'Hydro-Québec, c'est de maximiser son parc de production. Autrement dit, de relever le facteur d'utilisation. Et surtout dans le contexte des changements climatiques actuel et des années de faible hydraulité. En fait, depuis 20, 25 ans, je pense, je vous dis ça de mémoire, qu'il y a eu au moins 17 ou 18 années de faible hydraulité ou de très faible hydraulité. Ça veut dire qu'il a plu moins que la moyenne des derniers 50 ans, au point où Hydro-Québec a révisé ses critères d'appréciation de risque et de sécurité des approvisionnements.

2960

Donc, le problème d'Hydro-Québec, c'est d'avoir assez d'eau pour faire fonctionner ses turbines avec un facteur d'utilisation intéressant.

2965

2970

Comment on peut amener plus d'eau derrière nos plus grandes installations où est toute la puissance installée? Il y a deux façons. La première façon, c'est de détourner des rivières en amont des barrages avec de grands réservoirs. Mais, ça, c'est un point environnemental important et puis on compromet d'autres usages pour les rivières en question. En quelque sorte, on se trouverait à assécher des bassins versants au complet pour venir envoyer des réservoirs qu'on a vidés, parce qu'il ne pleuvait pas assez, puis parce que peut-être aussi on est allé prélever dans nos réserves énergétiques imprudemment pour conclure des ventes en plus des besoins québécois. Alors, ça, ça comporte des gros inconvénients, cette première approche-là.

2975

2980

La deuxième approche, c'est d'identifier sur le territoire québécois les cours d'eau à grand ou à moyen débit, où il y a du potentiel résiduel et de construire en aval des barrages qu'on appellera les barrages de tête avec grand réservoir, des centrales secondaires sous-calibrées. Sous-calibrées par rapport au débit, de manière à ce que quand on fait fonctionner la centrale de tête à 50 % de sa capacité – disons qu'on a une centrale de 600 MW qu'on fait tourner à 300 MW effectifs – on a encore suffisamment d'eau pour faire tourner des centrales de plus petit calibre, une ou deux, ou trois situées en aval – évidemment, il faut déterminer des points où il y a des dénivellations verticales suffisantes pour avoir la puissance – mais on peut faire fonctionner à plein régime les centrales nouvelles situées en aval pendant qu'on fait tourner la centrale de tête à 50 % de sa capacité.

2985

Autrement dit, la vocation de la centrale de tête est modifiée. Ça devient une centrale de base la plupart du temps, et pour ce qui est de la moitié de sa puissance installée, elle est réservée à un usage de pointe.

2990

Alors, là, on atteint plusieurs objectifs en même temps. Je finis très rapidement. On évite de disperser les nouveaux ouvrages, les nouveaux barrages sur toutes les rivières du Québec, puis compromettre les autres usages, on réserve des rivières pour d'autres usages. On évite de disperser les impacts environnementaux, mais on peut reconstituer les réserves énergétiques derrière le barrage de tête, tout en satisfaisant la consommation de base des Québécois, parce qu'on a un petit peu plus de puissance disponible qui fonctionne tout le temps.

2995

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais savoir, monsieur Blain, est-ce que cette proposition-là est compatible avec la politique des débits réservés qui doit être respectée?

3000

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3005

Bien, oui! Écoutez, une approche comme celle-là justement est beaucoup plus compatible aux débits réservés, parce que je viens de vous le dire, les centrales secondaires qui sont situées en aval doivent être sous-calibrées par rapport aux débits disponibles pour fonctionner à plein régime tout le temps. On a une centrale de tête qui a 600 – c'est un exemple théorique – qui a 600 MW de puissance installée, mais ce qu'on veut, c'est quand on fait fonctionner cette centrale-là à la moitié de sa capacité, le débit d'eau qui passe est suffisant pour faire fonctionner les centrales plus petites en aval à plein régime.

3010

Donc, au total, par exemple – exemple théorique – on a une centrale de tête de 600 MW et deux centrales de 300 MW chacune qui requièrent théoriquement deux fois moins d'eau pour fonctionner à plein régime, la centrale de tête fonctionne à la moitié de sa capacité, 300 MW de déployés sur une puissance installée de 600, les deux autres fonctionnent aussi à 300 MW chacune, parce que l'eau qui passe est suffisante pour les faire tourner à plein régime. On a donc 900 MW de puissance installée qui fonctionne, effectivement, au moment, sur 1 200, donc un facteur d'utilisation de 75 %, au moment où on retient la moitié de la capacité installée de la centrale de tête. Ce qui nous permet en plus de reconstituer les réserves énergétiques en amont.

3015

LA PRÉSIDENTE :

3020

Ce qui pourrait avoir comme impact de condamner les autres usages qui pourraient avoir cours sur ces rivières-là.

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3025

Sur cette même rivière-là?

LA PRÉSIDENTE :

3030

Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

3035

Bien, écoutez, qu'est-ce qui est préférable? De construire des centrales hydroélectriques sur toutes les rivières, sur les sites les plus avantageux à court terme, quel que soit leur éloignement, ou bien de concentrer l'exploitation hydraulique sur des rivières à grand ou à moyen débit qui sont déjà aménagées, puis garder un maximum de rivières pour les autres usages. C'est ça l'idée.

3040

Et, aussi, madame la présidente, cette approche-là permettrait à Hydro-Québec de composer avec le handicap concurrentiel que constitue l'éloignement de ces centres de production par rapport aux marchés visés. Au fur et à mesure que les compétiteurs américains installent de la nouvelle capacité de production à proximité immédiate des grands centres urbains, côté américain particulièrement, bien, l'éloignement des marchés pour Hydro-Québec devient un handicap concurrentiel qui s'aggrave. Parce que là, ses coûts de transport sont de plus en plus élevés en comparaison de ceux de ses compétiteurs qui sont aux portes immédiates des grandes villes américaines.

3045

3050

Donc, il ne faut pas aller -- la conséquence de développer éventuellement des centrales jusqu'à la Baie d'Ungava ou encore plus éloigné dans le nord-ouest québécois, puis de rajouter des milliards d'investissement d'actifs dans des nouveaux réseaux de transport qui seraient sous-utilisés, serait grave en termes de compétitivité.

3055

L'idée de parachever le développement hydraulique des cours d'eau qui sont déjà en partie développés, dans la mesure où il reste des emplacements rentables, permet aussi de maximiser l'usage du réseau de transport existant, parce que ces installations-là nécessairement vont se retrouver à proximité immédiate des points de raccordement au réseau de transport.

3060

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Blain.

3065

M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

Je vous en prie.

3070

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Richard Gendron de l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Bonsoir, monsieur Gendron!

3075

M. RICHARD GENDRON :

Bonsoir, madame Boulet, messieurs! Il se fait tard et on vient d'entendre un argumentaire détaillé sur la capacité de production d'Hydro-Québec. Dans les grandes lignes, c'est un argument qu'on partage. Si vous avez jeté un coup d'oeil à notre mémoire, vous avez pu constater que, selon l'Union québécoise pour la conservation de la nature, il y a une capacité amplement suffisante pour satisfaire aux besoins des Québécois et même pour exporter. Hydro-Québec dispose de cette capacité-là.

3080

3085

Et, si je devais trouver une formule pour enfoncer le clou, je dirais simplement ceci: c'est que si on met le coût de la centrale du Suroît, c'est-à-dire 550 M\$ en mesure pour maximiser l'utilisation du potentiel d'efficacité énergétique au Québec, je pense qu'on va libérer beaucoup de kilowattheures et probablement des térawattheures.

3090

Et, un kilowattheure économisé au Québec, c'est un kilowattheure qui peut être vendu sur le marché américain, exactement comme un nouveau kilowattheure produit. Il n'y a pas l'ombre d'un doute là-dessus, en tout cas, ce qui m'apparaît comme étant la logique la plus élémentaire.

3095

Ça crée des emplois au Québec. Si, par exemple, on se met en tête de faire un programme de rénovation domiciliaire majeur qui irait chercher le maximum de potentiel, les chiffres dont on dispose en ce moment au Québec, à partir d'un projet qui a été effectué par NémaWatts -- je ne sais pas s'ils vont être entendus par la Commission à un moment donné ou un autre mais NémaWatts, c'est une entreprise qui a fait des programmes d'efficacité énergétique à Laval et à Métabetchouan.

3100

Ils ont obtenu pour 24 du kilowattheure -- ça, ça n'est pas dans notre mémoire, vous m'en excuserez, mais c'est juste parce que tantôt le potentiel d'efficacité énergétique, on s'est posé la question quel était son coût -- mais pour 24 du kilowattheure économisé, l'entreprise NémaWatts a réussi à aller chercher beaucoup de kilowattheures, je n'ai pas les chiffres du

3105

projet pilote, mais sur la base de son projet pilote, elle a fait une extrapolation comme quoi il y avait au Québec, avec ce genre d'activité-là, un potentiel de 2.2 TWh. Donc, ça, c'est plus du tiers du projet du Suroît.

3110

Et, là, on ne parle pas de mesures majeures d'efficacité énergétique. On parle de gens qui vont cogner aux portes et qui suggèrent des choses comme des pommeaux de douche plus efficaces et qui économisent l'eau, qui font du calfeutrage, etc. C'est des mesures vraiment très légères d'efficacité énergétique et on n'en est pas à des rénovations domiciliaires qui tiendraient compte du potentiel d'ensoleillement, etc., etc.

3115

Donc, on peut difficilement regarder la scène actuelle de l'énergie, sans avoir en tête les propos du président d'Hydro-Québec qui dit que son objectif, c'est de construire, de construire maintenant et de construire autant que possible. Et, l'objectif, la mentalité corporative qui semble être à ce moment-là, c'est de vendre, de vendre le plus possible.

3120

C'est à se poser la question: c'est le seul objectif de cette compagnie-là? Le seul objectif, finalement, d'essayer de produire au maximum pour essayer de donner au maximum à l'actionnaire qui est le gouvernement du Québec? Est-ce que les intérêts de la population québécoise sont pris en compte dans cette histoire-là?

3125

On pourrait s'étendre beaucoup là-dessus, mais notre mémoire, comme vous l'avez vu, traite du Protocole de Kyoto et souligne l'aspect politique dans lequel on se trouve actuel, qui est un aspect aussi environnemental.

3130

À l'échelle internationale, il faut bien voir que le Protocole de Kyoto est une première étape. Ce Protocole de Kyoto, des pays comme la Chine et l'Inde n'ont aucune obligation en vertu du Protocole de Kyoto. J'imagine que vous êtes au courant de cet aspect-là. Mais le Protocole de Kyoto est quand même une étape que, justement, les pays du sud comme l'Inde et la Chine vont surveiller pour voir si vraiment les pays du nord sont sérieux, lorsqu'on parle du problème des changements climatiques.

3135

Dans le contexte où les États-Unis n'ont pas signé le Protocole de Kyoto et dans le contexte où l'administration actuelle serait plutôt en faveur de l'industrie fossile, j'ajouterais quasiment entre parenthèses quitte à faire des guerres pour, il est clair qu'on doit maintenir au Canada, et ailleurs dans le monde, une volonté d'aller de l'avant avec un outil international comme le Protocole de Kyoto, avec peut-être l'espoir qu'il y aura un jour une autre administration américaine qui pourra ratifier le Protocole de Kyoto ou qui, à tout le moins, s'engagera dans des discussions plus sérieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3140

3145

On est aussi dans un contexte où évidemment l'Alberta a beaucoup augmenté sa capacité de production de pétrole et de gaz naturel. On pourrait argumenter sur le fait que dans le cas d'exportation de gaz naturel aux États-Unis, c'est peut-être une bonne chose, dans une certaine mesure, si ça limite la consommation de charbon aux États-Unis, mais il n'en demeure pas moins que, pour le moment, il va falloir qu'il y ait des concessions qui soient faites d'une

façon ou d'une autre à l'Alberta pour que le Protocole de Kyoto soit mis en oeuvre sans pénaliser outre mesure l'économie de cette province-là. Et, ces concessions-là, ce sera un arbitrage qui devra être fait entre autres par le gouvernement fédéral, qui va s'arracher les cheveux dans les semaines qui viennent là-dessus.

Mais ce que je voulais souligner entre autres dans le mémoire là-dessus, c'est qu'il y a des provinces comme le Québec qui doivent arrêter de se péter les bretelles avec le fait qu'on produit moins de gaz à effet de serre que le restant de l'Amérique du Nord et d'accepter le fait qu'on a quand même un bout de chemin à faire.

Écoutez, la consommation de pétrole au Québec, elle signifie la production de gaz à effet de serre ailleurs, que ce soit en Arabie Saoudite ou en Alberta, il y a une partie du bilan de production de gaz à effet de serre d'autres contrées dans le monde qui pourrait nous être attribuée, si on prenait la question sur la base de responsabilité du consommateur en bout de ligne. Et, ça, on n'en tient pas compte dans les chiffres du Québec, quand on regarde qu'il y a seulement 9 tonnes par habitant qui sont produites au Québec, 9 tonnes de gaz à effet de serre, on ne tient pas compte finalement de notre responsabilité dans l'exploitation pétrolière ailleurs.

Donc, les chiffres importants qu'on retrouve en Alberta, même si ce n'est pas nécessairement nous qui en sommes les consommateurs, on est responsable de chiffres semblables ailleurs dans le monde. Ce qui fait qu'on n'a absolument aucun droit d'augmenter nos émissions de gaz à effet de serre. Per capita, au Québec, on est autour de 9 tonnes par habitant; au Canada, c'est plus autour de 15, 18 tonnes, dépendamment des provinces, etc. Et évidemment, on monte, je pense, à 50 en Alberta. Mais, en Inde, ils en sont encore à 1 tonne par habitant d'émissions de gaz à effet de serre.

Ce qui fait que si on ne démontre pas un leadership ferme dans des pays comme le nôtre pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, on n'aura jamais le contexte qui va nous permettre d'avoir, à l'échelle internationale, les conditions pour vraiment lutter contre les émissions de gaz à effet de serre à long terme.

Le Protocole de Kyoto, donc, c'est une première étape. C'est une première étape que le Canada doit respecter. C'est une première étape à laquelle le Québec doit contribuer avec plus de bonne volonté qu'il ne le fait en ce moment. Il y avait un plan de lutte aux gaz à effet de serre qui a été délaissé en ce moment.

Bref, tout ce qu'on peut dire à propos de ça, c'est que la centrale du Suroît, c'est la goutte qui fait déborder le vase. Non seulement on n'agit pas pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais on veut en rajouter un 3 % de plus. Il n'y a aucune base éthique, dans une perspective internationale, qui peut justifier ça.

Et, dans le contexte où on est déjà en surplus de production d'électricité au Québec, et on vend déjà, et qu'on néglige le potentiel d'efficacité énergétique, vous regarderez dans le *Plan stratégique* d'Hydro-Québec, on s'aperçoit que de 91 à 93, ils ont réalisé .4 TWh d'efficacité

énergétique dans le secteur résidentiel surtout au Québec. En deux ans et demi, trois ans, ils ont réalisé .4 TWh. Ils suggèrent maintenant de réaliser .4 TWh dans les quatre prochaines années. Le potentiel, lui, est beaucoup plus grand. On connaît de mieux en mieux le potentiel grâce à des projets pilotes comme ceux de Négawatts.

3195

Excusez la question, mais c'est quoi le problème? Je veux dire, on a un potentiel d'efficacité énergétique énorme. Si on le met en branle, on peut exporter cette énergie-là qu'on n'utilise plus, on peut l'exporter aux États-Unis. Est-ce que le problème, c'est qu'Hydro-Québec veut rentabiliser sa filiale de gaz naturel, Gaz Métropolitain? Je ne sais pas.

3200

Il semble que non, parce qu'on veut essayer peut-être d'aller chercher le gaz directement d'un autre fournisseur, mais il y a une mentalité qui est un peu facile de -- c'est à se demander parfois si le client d'Hydro-Québec, finalement, ce n'est pas les firmes d'ingénieurs qui produisent des nouveaux projets. Il faudrait sérieusement se poser la question dans le contexte actuel, parce qu'il y a un mépris du développement durable dans cette histoire-là, il y a un mépris des besoins de la population québécoise, il y a un mépris de l'environnement, il y a un mépris de l'environnement dans une perspective internationale, il y a un mépris des engagements du Québec, il y a un mépris de l'éthique internationale. Bref, pour l'UQCN...

3205

3210

LA PRÉSIDENTE :

Bref, il vous reste pas plus qu'une minute.

3215

M. RICHARD GENDRON :

Je n'ai pas vraiment besoin de conclure. Pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature, c'est un projet qui, en s'ajoutant, dans le contexte international, vient menacer l'équilibre des écosystèmes à l'échelle planétaire, y compris ceux du Québec, et qui remet en question tout l'esprit de la Convention de Rio dont relève le Protocole de Kyoto, Convention de Rio qui a été signée quand même en 92, donc il y a 10 ans, et qui disait clairement que c'était aux pays les plus industrialisés de prendre le leadership de la lutte aux émissions de gaz à effet de serre. Et bien, on ne l'a pas pris.

3220

3225

Et on l'a presque pris en adoptant le Protocole de Kyoto, qui est timide, comme outil international, qui est une première étape, selon nous, et en ce moment, on tergiverse encore à l'échelle canadienne, à savoir s'il faut le signer ou pas, même s'il semble y avoir une volonté assez claire en ce moment. Mais il faudrait quand même que ce soit appuyé par une bonne volonté de la part des différents intervenants, dont Hydro-Québec et la province et le gouvernement du Québec. Merci.

3230

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3235

Vous rejetez les orientations actuelles des plans de développement d'Hydro-Québec, notamment à l'égard de ses objectifs de créer de la richesse, de générer des revenus avec le commerce des surplus.

3240

Vous avez également abordé l'idée de la diminution de la contribution aux gaz à effet de serre. Est-ce que vous avez une nouvelle orientation à proposer? Quels devraient être les gestes les plus concrets que vous pouvez imaginer à court terme et, à tout le moins, quelles pourraient être des pistes d'orientation ou d'action qu'on pourrait déterminer, qui seraient utiles pour atteindre ce que vous souhaitez.

M. RICHARD GENDRON :

3245

Dans un premier temps, monsieur Pelletier, je ne rejette absolument pas la possibilité pour Hydro-Québec de faire de l'argent en vendant ses surplus. Comme je l'ai dit – et je vous remercie de me donner l'occasion de le redire – un kilowattheure économisé, c'est un kilowattheure qu'on peut vendre sur le marché américain.

3250

Donc, il n'y a pas de problème de ce côté-là, si on met en oeuvre toute la capacité, tout le génie des Québécois en matière de -- je veux dire, il y a plein de firmes d'ingénieurs à la rigueur qui peuvent se mettre sur le projet à différents niveaux. Il y a plein d'entreprises, il y a plein de commerces qui en font déjà.

3255

C'est sûr que les coûts faibles, en ce moment, de l'hydroélectricité au Québec n'encourage pas nécessairement le fait que les consommateurs, d'eux-mêmes, aillent chercher le maximum du potentiel d'efficacité énergétique. C'est pour ça qu'on est pris avec le concept de potentiel technico-économique qui, si les prix étaient plus élevés, peut-être qu'il serait plus facile à mettre en oeuvre.

3260

Mais il n'en demeure pas moins qu'avec un soutien de l'État, qui, finalement... enfin, le soutien de l'État, ça serait de donner d'une main ce qu'on va recevoir de l'autre. Parce que si l'État encourage... parce qu'en ce moment, Hydro-Québec ne semble pas avoir le mandat de faire de l'efficacité énergétique. L'État a confié ce mandat-là à l'Agence de l'efficacité énergétique.

3265

3270

Alors, si le gouvernement du Québec, dans ces conditions-là, prend une partie des revenus d'Hydro-Québec pour les confier à l'Agence d'efficacité énergétique et que cela résulte en des kilowattheures qui sont libérés, bien, écoutez, Hydro-Québec pourra toujours les vendre, ces kilowattheures-là aux États-Unis et, éventuellement, ça lui fera des surplus plus grands à reverser à la caisse du gouvernement du Québec.

3275

Maintenant, il faudrait peut-être chiffrer ça de façon plus précise, mais dans les grandes lignes, ce n'est pas chinois, comme je vous dis.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3280

Sans être compliqué, est-ce que la progression de notre efficacité énergétique puis de la contribution des Québécois à un programme plus important passe par une révision des structures tarifaires actuelles?

3285

M. RICHARD GENDRON :

Bien...

3290

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous dites: peut-être que si les prix n'étaient pas à 2.

3300

M. RICHARD GENDRON :

3295

Je faisais un constat que les prix étaient bas. Je ne crois pas qu'elle passe par une révision des tarifs actuels. Il faut voir que Négawatts a réalisé, comme je vous disais, ses économies d'énergie au coût de 1.74 à Laval et de 2.34 à Métabetchouan du kilowattheure, donc ce qui est de loin inférieur au coût de production d'un nouveau kilowattheure par la centrale du Suroît. Ce qu'il faut, c'est en faire un choix collectif, décider de prendre le virage d'une politique qui va bénéficier à l'ensemble des régions du Québec au niveau de la création d'emplois.

3305

Écoutez, quand on regarde les chiffres, je n'ai pas en tête les coûts au kilowattheure en Colombie-Britannique pour l'électricité, mais le potentiel là-bas est quand même évalué, dans le secteur résidentiel seulement – excusez si je n'ai pas tout en mémoire – alors qu'Hydro-Québec évalue l'ensemble du potentiel d'efficacité énergétique technico-économique à 6 TWh d'ici 2006, donc, elle l'évalue à 6, mais elle dit: * on va s'arranger pour en trouver .4 + bien, BC Hydro qui est la compagnie, en tout cas, correspondante pour la Colombie-Britannique, BC Hydro évalue ce potentiel-là à 4 TWh dans le secteur résidentiel seulement. Et, ici au Québec, une firme qui a fait un projet pilote avec des moyens très simples, a réussi à trouver un potentiel de 2.2 TWh avec des choses vraiment qui ne sont pas du domaine d'investissement majeur dans un programme de rénovation domiciliaire, des édifices qui consomment trop.

3310

3315

Alors, notre opinion, c'est que Hydro-Québec sous-estime le potentiel d'efficacité énergétique du Québec. Notre opinion aussi est – vous nous excusez si on ne l'a pas fait à la place d'Hydro-Québec – c'est qu'il n'y a jamais eu d'étude sérieuse sur qu'est-ce qu'on obtiendrait avec 550 M\$ d'investissement dans l'efficacité énergétique au Québec. À ce moment-là, le budget annuel de l'Agence d'efficacité énergétique, c'est 6 M\$. Avec ces 6 M\$, on réussit à faire des choses, mais ça ne nous donne pas une idée précise de qu'est-ce qu'on pourrait faire avec 550 M\$ parce que, là, il y aurait sûrement des économies d'échelle à aller chercher dans la mesure où on en fait vraiment une politique importante.

3320 Et, au risque de me répéter, je ne suis pas contre -- bon, vivons avec les choses telles qu'elles sont. En ce moment, on est dans un contexte de déréglementation. Hydro-Québec peut vendre de l'électricité si elle a des surplus. Et, bien, un kilowattheure économisé, c'est un kilowattheure qui peut être vendu et, éventuellement, qui vient réduire les émissions des centrales au charbon américaines.

3325

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Gendron, en prenant l'initiative au Canada, à l'échelle du Canada de respecter l'entente de Kyoto et en prenant en considération que les Américains ne signent pas l'entente puis qu'on ne peut pas négocier des crédits d'émissions avec les Américains, comment vous voyez les efforts ou le partage des efforts qu'on a à faire au Canada? Est-ce qu'on doit prendre en considération les efforts passés faits au Québec en produisant de l'hydroélectricité par rapport aux autres provinces où on a utilisé des technologies beaucoup plus génératrices de gaz à effet de serre?

3335

Est-ce qu'on doit partir sur le même pied ou si on doit prendre en considération les efforts passés du Québec pour, sans nécessairement anéantir les efforts passés, mais se donner en quelque sorte des crédits par rapport aux autres provinces. Est-ce que c'est quelque chose qui vous apparaît raisonnable?

3340

M. RICHARD GENDRON :

Les efforts passés du Québec n'ont pas été accomplis dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre. On en bénéficie déjà. Donc, pourquoi essayer de chercher à -- ça ne peut pas se faire, ça, de bénéficier de ces investissements-là passés, plus qu'on en bénéficie déjà, ça ne peut pas se faire sans que ça se fasse au détriment des provinces comme l'Alberta.

3345

Et, comme je vous dis, sur un plan éthique, on n'a pas nécessairement à se péter les bretelles à cause qu'on ne produit pas de pétrole au Québec. On en consomme. Donc, on est responsable du genre de production de gaz à effet de serre qui sont entraînés en Alberta par l'exploitation pétrolière.

3350

On ne peut pas se laver les mains, comme ça, à un moment donné, sur la base de choix qui ont été faits pour d'autres raisons dans un contexte où la situation au niveau international est sérieuse. Moi, pour toutes sortes de raisons, je voyage et je suis allé en Inde et au Népal cet été. Au Népal, les inondations ont atteint un niveau jamais vu dans bien des régions. Les glaciers de l'Himalaya fondent rapidement. Il y a un paquet de situations un peu partout dans le monde qui sont très problématiques. Au Québec, ici, le pergélisol se ramollit drôlement et, dans certains cas, les glaces fondent aussi.

3355

3360

Quand on est rendu à penser que l'humanité a un impact sur le climat mondial, bien, ce n'est pas tout à fait à prendre à la légère, je crois. Et sans brandir des scénarios catastrophes,

3365

je pense qu'il est grandement temps de brandir, en tout cas de sonner un peu la cloche et de dire que: écoute donc! Est-ce qu'on peut faire les choses autrement de temps en temps pour minimiser les risques? Et, la réponse, c'est oui.

3370

Sur le plan strictement technique, entendons-nous, c'est au minimum 50 % de l'électricité qui est consommée au Québec qui pourrait être économisée si on mettait en oeuvre toutes les techniques existantes. Je ne parle pas de nouvelles technologies à inventer. Mais toutes les études qui ont été faites dans ce domaine-là en Amérique en arrivent à peu près toujours au même résultat.

3375

Donc, investissons plus pour développer ces techniques-là et mettons de côté un peu les ajouts de production majeure, surtout, surtout dans un domaine comme celui qui est thermique, qui entraîne la production de gaz à effet de serre dans un contexte où il n'y a pas de volonté aux États-Unis de fermer une centrale au charbon à chaque fois qu'on va en ouvrir une au gaz naturel. Si c'était ça, on pourrait, de façon très hypothétique, se poser la question autrement, mais ce n'est pas cela.

3380

LA PRÉSIDENTE :

3385

Monsieur Gendron, selon le même principe que vous dites que la consommation de pétrole, en fait, encourage les pays producteurs à en produire, ces produits-là, ces pays-là, entre autres les États-Unis, on est dans le corridor Windsor-Québec, à ce que je sache, les retombées des gaz à effet de serre se font sentir particulièrement au Québec concernant la production qui est faite aux États-Unis et en Ontario.

3390

Est-ce que, selon votre principe, on devrait être dédommagé parce qu'on subit les contre-coups de cette production-là?

M. RICHARD GENDRON :

3395 Ça serait envisageable, oui, qu'il y ait une convention internationale qui ferait en sorte que les pays -- on ne parle pas des gaz à effet de serre nécessairement ici, quand on parle des centrales au charbon, ce qui est le plus dommageable au Québec, ce n'est pas les gaz à effet de serre produits aux États-Unis autant que le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote qui entraînent des précipitations acides.

3400 Mais là aussi, la situation est un peu -- oui, on pourrait envisager une convention internationale qui ferait qu'il y ait un dédommagement pour les pays qui souffrent des retombées des autres. Ça n'existe pas.

3405 Ce qu'il y a en ce moment, c'est un accord canado-américain pour la réduction des émissions acidifiantes, donc qui viennent, qui sont souvent entraînées par le même type de centrale que celles qui produisent des gaz à effet de serre et là aussi, en ce moment, le Québec, du moins au cours de la dernière décennie, essaie de faire en sorte qu'il y ait des réductions additionnelles du côté des émissions acidifiantes.

3410 Donc, le Québec est à réclamer, en tout cas aux dernières nouvelles, on en a encore besoin de réductions additionnelles de production au charbon aux États-Unis pour avoir des sols et des lacs en meilleure santé au Québec. Mais ça, c'est aussi encore une situation où on a tout intérêt à avoir le meilleur dossier possible, si on veut plaider notre cause aux États-Unis, dans la mesure où si on augmente un tant soit peu nos émissions acidifiantes ici -- dans le cas de la centrale du Suroît, on parle d'oxyde d'azote -- bien, on ne se met pas dans une position particulièrement intéressante pour aller réclamer des Américains qu'ils fassent des efforts supplémentaires.

3420 Finalement, les accords internationaux comme l'accord canado-américain sur les pluies acides et le Protocole de Kyoto, c'est des trucs qui sont continuellement renégociés. Les négociations sur les changements climatiques ont commencé en 90. Il y a eu une Convention à Rio en 92. Le Protocole de Kyoto en 97. Et, on continue encore à raffiner un peu les détails de l'application du Protocole de Kyoto en disant qu'après 2012, il va falloir idéalement avoir des objectifs plus ambitieux.

3425 Alors, si on veut se positionner pour avoir des objectifs plus ambitieux après 2012, bien, c'est maintenant qu'il faut vraiment faire une croix au maximum sur l'option thermique, surtout si on est dans une position comme celle du Québec où on n'en a pas besoin.

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

Une dernière question. Vous avez dit que, en fait, les émissions de la centrale du Suroît, si elle était construite, c'était la goutte qui faisait déborder le vase. Vous ne pensez pas que ça fait longtemps que le vase déborde?

3435

M. RICHARD GENDRON :

3440

Je vous dirais ceci. Je pensais plus dans une perspective, si vous voulez, de processus démocratique récent. J'ai fait partie, comme au moins une centaine de Québécois, de tout un processus qui s'est déroulé, je crois, en 99-2000 de consultation pour une stratégie québécoise de réduction des gaz à effet de serre. Donc, on a consulté beaucoup de gens, des gens de l'industrie, des gens des milieux environnementaux, des gens de différents horizons, dans le domaine des transports, etc. pour avoir une stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

3445

Tout ce qu'on a eu, c'est en 2000 ou 2001 – à un moment donné, j'oublie les dates – un premier plan québécois qui se voulait à court terme, qui ne rencontrait pas les objectifs de Kyoto, et ce plan-là prévoyait surtout quelques actions au niveau du transport.

3450

Il y a une de ces actions-là qui a fait l'objet encore de beaucoup de consultations et même de beaucoup de préparation, qui a été mis sur la glace en ce moment, c'est le programme d'inspection des véhicules automobiles au Québec. C'est un projet qui est prêt à aller de l'avant, ça. L'industrie de l'automobile est 100 % en accord. Le milieu environnemental est 100 % d'accord.

3455

Mais, en ce moment, Québec a reculé là-dessus parce que le gouvernement a des craintes au niveau de la popularité auprès d'une certaine partie de la population. Je dirais que c'est des craintes électorales peut-être explicables mais qui ne sont certainement pas légitimes si on prend le temps de bien expliquer le pourquoi à la population.

3460

Il y avait aussi l'idée de faire un programme de redevances remises, c'est-à-dire que les véhicules qui consomment le plus paieraient des taxes supplémentaires au niveau de l'immatriculation, alors que les véhicules qui consommeraient moins auraient une redevance.

3465

Mais allez donc essayer de vendre un programme comme ça à des Québécois, dire: *On va vous enrégimenter pour lutter contre la lutte aux gaz à effet de serre+, en disant que peut-être, finalement, en mettant en place un programme comme ça, qui va être impopulaire en tout cas auprès de tous les propriétaires de véhicules sport qui consomment quand même éventuellement, je ne sais pas, moi, 12 litres au 100 kilomètres, quand ce n'est pas 15, par rapport à une plus petite voiture qui en consommerait 6 ou quelque chose du genre, allez donc essayer de vendre aux Québécois l'idée qu'il faut que chacun individuellement fasse sa part au niveau de la réduction des gaz à effet de serre, quand le gouvernement cautionne une augmentation de 3 % des émissions à l'échelle du Québec, tout simplement pour des objectifs

3470

commerciaux à court terme qui ne bénéficient pas au Québec autant qu'un programme d'efficacité énergétique majeur pourrait le faire.

3475

Moi, je ne sais pas comment on peut imaginer que la population du Québec va prendre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre au sérieux, parce que, à quelque part, ça prend les moyens de l'État pour vraiment faire en sorte que la population du Québec participe. C'est des changements qui ne sont pas nécessairement révolutionnaires mais c'est des changements quand même qui vont peut-être demander à ce que les gens repensent un peu certains aspects de leur consommation.

3480

Mais avant qu'un gouvernement demande ça à ses citoyens, il me semble que la moindre des choses, c'est qu'il regarde un peu ses politiques puis qu'il soit cohérent. Ce n'est pas le cas du tout avec ce projet-là et, comme je vous dis, c'est dans un contexte où il y a une surproduction au Québec qui est déjà vendue. Et, bravo! On n'est pas contre ça, à l'Union québécoise. Et, comme je vous dis, on est même en faveur d'une expansion de ces ventes-là, mais cette expansion-là peut se faire autrement et on a suggéré quelques pistes.

3485

3490

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Gendron.

3495

M. RICHARD GENDRON :

C'est moi qui vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

3500

J'inviterais maintenant monsieur Xavier Daxhelet du Parti vert du Québec. Bonsoir!

M. XAVIER DAXHELET :

3505

Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs! Je vais essayer de pas trop bafouiller. Il commence à être tard, on commence tous à être fatigué.

3510

Le problème, pour le Parti vert en tout cas, le problème du développement énergétique est un problème qu'il faut aborder de manière globale. Tous les secteurs de l'économie sont concernés et on pourrait même rajouter tous les secteurs de la vie quotidienne.

On ne peut laisser seul le marché décider de quel type d'énergie à utiliser car celui-ci ne considérera que les coûts directs à court terme en négligeant les coûts environnementaux et sociaux, ainsi que les coûts économiques à long terme.

3515

Il faut, à notre avis, une politique d'utilisation de l'énergie considérant les vrais coûts, c'est-à-dire, en quelques mots, en utilisant le développement durable.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3520 D'ailleurs, on a parlé du rapport de la Fondation David Suzuki, un intervenant a répondu
à ça précédemment, c'est assez ambitieux, c'est jusqu'à 2030 de pouvoir diminuer les gaz à
effet de serre de 50 %. On parle pour le Canada au complet d'un gain économique de 30 Md\$
par année. Donc, juste en réduisant l'efficacité. Donc, je pense qu'il y a quand même de
3525 l'argent à se faire là-dedans, sauf qu'il faut, je pense, avoir un certain momentum qui doit être
donné par les gouvernements; sinon, il n'y a rien qui se fait dans ce secteur.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

3530
Merci, monsieur Daxhelet.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

3535 Monsieur Daxhelet, est-ce que votre conclusion serait la même si vous aviez rédigé
votre mémoire après le 4 octobre, après le communiqué d'Hydro-Québec qui fait part de son
intention de lancer des appels d'offres pour 1 000 MW d'électricité éolienne au cours des 10
prochaines années et que, également, on annonce qu'on lancera en appel d'offres pour 200
MW d'électricité produite à partir de la biomasse forestière. Vous dites qu'Hydro-Québec a
3540 négligé le développement d'énergie éolienne. Est-ce que ça tient compte de ces...

M. XAVIER DAXHELET :

3545 On est au courant évidemment de cet appel d'offres. Mais pourquoi Hydro-Québec ne
fait pas de l'avant lui-même ce type de production, alors qu'il veut le faire par l'intermédiaire du
privé? Premièrement.

3550 Et puis, parce qu'en fait mettre des éoliennes ou faire bâtir des éoliennes, ça prend
beaucoup moins de temps que construire des barrages ou des grands barrages. Donc, ça
pourrait prendre un temps comparable que de construire une centrale comme ici. Et, d'abord,
la construction serait moins polluante également, ça serait beaucoup plus diversifié sur le
territoire.

3555 On est tout à fait d'accord avec ce 1 000 MW d'appels d'offres mais on pourrait très
probablement empêcher donc échanger la construction de cette centrale ici par des efficacités
énergétiques. Nous, on prône les deux. Faire de l'efficacité énergétique, parce que 50 % du
rapport de David Suzuki, les réductions proviennent de l'efficacité énergétique. Donc, pas
seulement du développement du type d'énergie alternative. Donc, nous sommes tout à fait
d'accord avec ce fait-là.

3560

Mais le fait de voir d'abord faire la promotion du gaz naturel, avant d'avoir construit des éoliennes, c'est là que je vous dis qu'il y a une négligence qui se fait. J'en ai grandement entendu parler. De toute façon, ils ne voulaient pas la considérer.

3565 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais, en regard du programme d'efficacité énergétique, est-ce qu'à votre avis, la grille tarifaire québécoise n'est pas un handicap au programme d'efficacité énergétique?

3570 **M. XAVIER DAXHELET :**

C'est ça que je disais justement ici dans le mémoire. C'est qu'on pourrait faire plusieurs paliers. Je veux dire, c'est certain que le faible coût d'électricité est un obstacle pour augmenter l'efficacité, tout comme le prix de l'essence est un obstacle au développement de petites voitures ou de voitures efficaces, tout comme la gratuité de l'eau à Montréal favorise la gaspillage. C'est certain.

Mais si on pouvait faire juste, non pas seulement changer le tarif en tant que tel, le tarif de base, mais faire plusieurs paliers, parce que des maisons unifamiliales, des gros châteaux unifamiliaux qu'il y a en banlieue, je veux dire, ça consomme beaucoup plus d'énergie qu'un petit appartement. Donc, il y aurait possiblement moyen – en fait, ils consomment 50 % plus d'énergie – donc, il y aurait probablement moyen d'aller chercher, en changeant cette grille-là, mais pas nécessairement le tarif de base.

Donc, je suis sûr, oui, c'est probablement un empêchement, mais il n'y a pas de volonté. Il n'y a pas de volonté pour changer les choses, à notre avis, en tout cas.

3585 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

3590 Merci.

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Donc, vous favorisez l'implantation d'une tarification incitative.

3595

M. XAVIER DAXHELET :

Oui.

3600 **M. JACQUES PELLETIER, commissaire :**

Visant à produire des économies d'énergie.

M. XAVIER DAXHELET :

3605

Oui. Comme on favorise l'inspection des voitures, comme on favorise certaines formes de taxation sur les émissions de carbone, comme on favorise aussi, comme monsieur Richard Gendron l'a dit tantôt, sur les redevances sur les voitures polluantes. Oui, on devrait ainsi faire des incitatifs. En plus de programmes volontaires et de subventions. Tout doit se mettre ensemble. Ce n'est pas juste la taxation qui va régler le problème, mais il faut plusieurs solutions qu'il faut mettre de front en même temps.

3610

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

3615

J'ai une deuxième question qui est un peu dans un autre ordre d'idée. Pouvez-vous me donner un ordre de grandeur de ce que pourrait être le coût de l'énergie produite dans une centrale thermique, s'il fallait inclure les prix de l'achat de crédits.

M. XAVIER DAXHELET :

3620

Bien, ce que j'avais à peu près évalué, c'était entre 25 \$ la tonne, ce serait 14 de plus. C'est ça à peu près que j'ai évalué avec la production de la centrale du Suroît. Donc, de .4 à 14 de plus. Ça, d'après les chiffres qui ont été donnés disons pendant les premières audiences. Mais il n'y a rien de certain là-dessus. C'est peut-être plus, peut-être moins, je ne sais pas.

3625

M. JACQUES PELLETIER, commissaire :

Merci.

3630

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Daxhelet.

M. XAVIER DAXHELET :

3635

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3640 Alors, avant de mettre un terme à cette séance, j'inviterais monsieur Macky Tall, concernant le droit de rectification.

M. MACKY TALL :

3645 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

3650 Bonsoir, monsieur Tall!

M. MACKY TALL :

3655 Suite aux commentaires et observations, donc, madame la présidente, que vous avez exprimés un peu plus tôt, qui nous permettent donc de mieux saisir la portée des commentaires et rectifications à apporter, j'aimerais, dans un premier temps, si vous le permettez, revenir donc sur les commentaires, les rectifications que nous avons apportées hier, donc, de façon à se coller de façon plus précise aux faits que nous jugeons utile de rectifier sur en particulier les deux mémoires sur lesquels nous avons fait des commentaires hier, avant donc de passer. Je vais essayer de le faire brièvement. Donc, ce sont des rectifications qui remplaceraient donc

3660 celles que nous avons soulevées, hier, en fin de séance.

LA PRÉSIDENTE :

3665 Allez-y.

M. MACKY TALL :

3670 Merci. Donc, dans un premier temps, sur le mémoire présenté par l'Union des consommateurs, le premier commentaire était qu'Hydro-Québec a exporté 190 TWh et la rectification donc, c'est qu'Hydro-Québec n'a pas exporté 190 TWh. On suppose que c'est un lapsus à ce niveau-là.

3675 Deuxième commentaire: le coût de production du parc est décrété par le gouvernement. C'est un commentaire qui est faux. C'est un coût qui est déterminé à partir du coût réel encouru à produire l'énergie. Donc, c'est un coût qui est ce qu'il est en fonction des coûts réels que nous encourons à produire, à partir de nos installations, cette énergie-là. Donc, il n'y a personne qui le détermine en tant que tel.

3680 Le commentaire suivant: la réciprocité accordée au niveau du réseau de transport d'Hydro-Québec au réseau voisin pourrait se faire au détriment de l'approvisionnement du marché québécois. Et, la rectification que nous souhaitons apporter, c'est que la réciprocité se

fait au niveau de la capacité excédentaire qui est disponible après celle réservée pour les besoins québécois. Uniquement sur cette portion-là.

3685 Le rectificatif suivant concerne le mémoire présenté par le RNCREQ et le CQDE. À la page 14 du mémoire, le point 4, il est mentionné:

3690 *Hydro-Québec induit la Commission en erreur, lorsqu'elle compare avantageusement les émissions de gaz à effet de serre de son parc de production existant et même ceux de la centrale du Suroît, avec les pires équipements de production d'électricité.*

3695 Le rectificatif que nous souhaitons apporter est: il est inexact que les comparaisons fournies comparaient les émissions du parc d'Hydro-Québec et de la centrale du Suroît avec les pires équipements. Les données fournies (voir notamment le document PR5.1, page 42, ainsi que les deux graphiques inclus dans la présentation sur les gaz à effet de serre faite le 10 septembre à la Commission) comparent plutôt les émissions du parc et de la centrale du Suroît à des valeurs typiques de l'industrie.

3700 Ainsi, les données en kilotonnes de CO₂ par térawattheure d'électricité sont basées sur les facteurs d'émissions d'Environnement Canada et ceux de l'EPA pour les centrales thermiques existantes. Celles-ci représentent respectivement les émissions moyennes réelles des technologies considérées, donc charbon, mazout, gaz, et non celles des pires équipements de chaque catégorie.

3705 Le point suivant soulevé à la page 15 du mémoire est le suivant:

Par conséquent, Hydro-Québec induit la Commission en erreur lorsqu'elle utilise une prétendue obligation de mise en service à l'horizon 2005-2006.

3710 Le rectificatif que nous souhaitons apporter est que la mise en service de la centrale est prévue pour la fin 2006. Par ailleurs, Hydro-Québec n'a jamais mentionné d'obligation de service à la fin 2005-2006.

3715 Le point suivant est à la page 20 du mémoire. Il est mentionné:

Hydro-Québec a aussi affirmé que c'est l'Agence d'efficacité énergétique au Québec qui est responsable d'appliquer des programmes d'efficacité partout.

3720 L'Agence d'efficacité énergétique, contrairement aux propos de madame Piette à cet égard, ne s'est vu attribuer aucun rôle exclusif en matière d'efficacité énergétique par la législation.

3725 Le rectificatif que nous souhaitons apporter est Hydro-Québec a mentionné que le mandat de l'Agence d'efficacité énergétique portait sur toutes les formes d'énergie sans lui attribuer un rôle exclusif à cet égard.

Le point suivant, à la page 21 du même mémoire, est l'affirmation suivante:

Or, cette affirmation est erronée en ce sens que les données soumises ne découlent pas de l'analyse faite par la Régie de l'énergie et nous précisons que la page 12 de la décision D-2002-169 de la Régie de l'énergie avec son tableau tel que présenté par Hydro-Québec représente uniquement la position d'Hydro-Québec en matière d'économie d'énergie.

Le rectificatif, madame la présidente, est les propos cités par l'intervenant ne sont pas les faits qu'il s'agit d'une analyse faite, mais bien ce sont les prévisions du distributeur qui tiennent compte des pourcentages qui vont être alloués à l'efficacité énergétique.

À la page 22 du même mémoire, cette affirmation est fausse:

Aucune audience n'a encore été tenue sur le potentiel d'économie d'énergie.

Le rectificatif est les propos cités par l'intervenant n'affirment pas qu'une audience a été tenue spécifiquement sur le potentiel d'économie d'énergie, mais bien plutôt, et il y a eu des auditions de la Régie qui ont porté sur plusieurs questions et, entre autres, le potentiel d'économie d'énergie et le montant en kilowattheure finalement dont il fallait tenir compte pour établir le besoin du Québec plus tard.

Deux autres rectificatifs, madame la présidente. À la page 23 du mémoire, il est mentionné:

Il ne s'agit donc même pas de parler de peu d'investissement dans des programmes propres à Hydro-Québec en efficacité énergétique, mais d'une absence de programme et d'investissement.

Le rectificatif que nous souhaitons apporter est l'efficacité énergétique est une préoccupation qui colore toutes les activités de commercialisation d'Hydro-Québec. Les tableaux des pages 151 et 152 du *Plan stratégique* 2002-2006 déposé comme pièce DA-14 présentent une liste des activités commerciales d'Hydro-Québec qui contribuent directement ou indirectement à l'efficacité énergétique.

Finalement, il y a également eu un commentaire qu'on affirme que le scénario moyen et fort présenté par Hydro-Québec Distribution à la Régie de l'énergie n'inclut pas les économies d'énergie.

Et, le rectificatif, c'est que les trois scénarios présentés par le distributeur incluent tous les économies d'énergie.

En ce qui concerne, madame la présidente, les mémoires présentés aujourd'hui, nous n'avons évidemment pas eu le temps de tous les examiner, mais nous avons quand même deux

observations, deux rectifications à apporter. Et, nous allons essayer de les examiner dans les
meilleurs délais pour apporter des rectifications additionnelles, le cas échéant, demain.

Donc, dans un premier temps, sur le mémoire présenté par monsieur André Desrochers, à la page 12 du mémoire, il est mentionné que:

Seulement 350 000 \$ de cette somme auraient été investis entre 1993 et 95, mais qui, néanmoins, ont réussi à aller chercher 2,5 TWh d'économie.

Le rectificatif, madame la présidente, est qu'il s'agit plutôt de 335,6 M\$ entre 1992 et 1995 qui ont été investis pour réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 2,5 TWh.

Le deuxième rectificatif concerne le mémoire déposé par monsieur Jean-François Blain et donc, qui a fait l'objet justement d'une demande de clarification de la part de monsieur le commissaire Labrie, concernant le tableau à la page 20, pour l'année 2001, sur les achats d'électricité et de combustible.

Et, il y avait donc un écart, une incohérence apparente entre la page 55 du rapport annuel 2001 d'Hydro-Québec qui spécifie au bas de la page que:

Les achats d'électricité et de combustible sont passés de 1,8 Md\$ à 2,7 Md\$.

et, il est précisé dans le même paragraphe que:

Ces achats d'électricité et de combustible sont reliés directement aux transactions de courtage d'énergie hors Québec.

Tandis que si l'on va à la page 92 où il semblait y avoir une incohérence apparente, le chiffre d'achat d'électricité et de combustible de 3 532 Md\$ pour la même année, en fait, concerne l'ensemble d'Hydro-Québec au niveau consolidé et inclut donc les achats de combustible effectués, par exemple, pour les réseaux autonomes. Les réseaux autonomes qui sont, par exemple, les Îles-de-la-Madeleine, donc qui n'ont rien à voir finalement avec nos transactions hors-Québec, si on prend simplement comme exemple. Mais il y en a plusieurs autres. On a plus d'une dizaine d'installations de ce type, de taille plus ou moins importante, la plus importante serait les Îles-de-la-Madeleine. On a une centrale diesel, parce que c'est un réseau qui n'est pas interconnecté avec le réseau principal d'Hydro-Québec.

Donc, les achats de combustible qui se font pour approvisionner cette centrale à l'année ne peuvent évidemment pas être inclus dans le tableau de la page 20 du mémoire de monsieur Blain.

Donc, voilà le dernier rectificatif que nous souhaitons apporter, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Tall.

Alors, ceci met fin à la séance de ce soir. Nous reprendrons demain après-midi à 14 h.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.